

Liste des tableaux

- Tableau 1 : Evolution des recettes fiscales et non fiscales (2005-2011)
- Tableau 2 : Recettes fiscales (2005-2011)
- Tableau 3 : Structure de la recette fiscale de la DGI
- Tableau 4 : Evolution du taux de pression fiscale
- Tableau 5 : Taux de chaque impôt dans l'impôt sur les revenus et assimilés
- Tableau 6 : Evolution des emplois directs générés par le secteur tourisme
- Tableau 7 : Evolution des arrivées des visiteurs non résidents aux frontières

Liste des graphiques

- Figure 1 : Equilibre avant et après impôt
- Figure 2 : Equilibre après impôt
- Figure 3 : Offre et demande également inélastique
- Figure 4 : Offre et demande également élastique
- Figure 5 : Offre élastique et demande inélastique
- Figure 6 : Offre inélastique et demande élastique
- Figure 7: Courbe de Laffer
- Figure 8 : Evolution des dépenses publiques par grandes rubriques (en milliers d'Ariary)
- Figure 9 : Evolution de la création d'entreprise à Madagascar (2004 à 2010)
- Figure 10 : Tendance des investissements sur la période 2009-2013
- Figure 11 : L'investissement public à Madagascar est parmi le plus faible au monde, 2007-10
- Figure 12 : Recettes fiscales (2000-2011)
- Figure 13 : Répartition des doléances de corruption reçue par secteur

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CGA : Centre de Gestion Agrée

CGI : Code Général des Impôts

CTD : Collectivité Territoriale Décentralisée

DE : Droit d'enregistrement

DGD : Direction générale des douanes

DGI : Direction générale des impôts

GAR : Gestion axée sur le résultat

IBS : Impôt sur le bénéfice des sociétés

IPVI : Impôt sur les plus values immobilières

IR : Impôt sur les revenus

IRCM : Impôt sur les revenus des capitaux mobiliers

IRSA : Impôt sur les revenus salariaux et assimilés

IS : Impôt synthétique

MAP : Madagascar action plan

NIF : Numéro d'identification fiscale

PIB : Produit intérieur brut

SURF : Système uniformisé de recouvrement fiscal

TFT : Taxe forfaitaire sur le transfert

TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

Sommaire

<i>Introduction</i>	9
---------------------------	----------

Partie I : Analyse théorique de la fiscalité et du développement..... 11

Chapitre I : Aperçus sur les concepts clés : croissance économique, développement et fiscalité.....	12
--	-----------

Section 1 : Qu'est ce qu'on entend par développement?	12
---	----

Section 2 : Analyse théorique de la fiscalité	15
---	----

Chapitre II : Financement des dépenses publiques face au développement..... 21

Section 1 : Pourquoi payons nous d'impôts ?.....	21
--	----

Section 2 : Les rôles des dépenses publiques sur le développement.....	23
--	----

Section 3 : Les impacts de l'augmentation des dépenses publiques sur les finances publiques	28
---	----

Chapitre III : Les impacts de la fiscalité sur le développement **28**

Section 1 : La fiscalité et la vie sociale	29
--	----

Section 2 : Impacts économiques	30
---------------------------------------	----

Section 3 : Impacts sur les finances publiques.....	36
---	----

Partie II : La fiscalité et le développement à Madagascar **39**

Chapitre I : L'évolution de la structure fiscale à Madagascar **40**

Section 1 : Reforms fiscales	40
------------------------------------	----

Section 2 : Caractéristiques du système fiscal malgache	42
---	----

Section 3 : Structures fiscales en 2012.....	42
--	----

Chapitre II : Situations économiques et sociales de Madagascar après les réformes.... **48**

Section 1 : Situations financières	48
--	----

Section 2 : Situations économiques	52
--	----

Section 3 : Les limites de l'efficacité du système fiscal malgache	56
--	----

Chapitre III : Suggestions d'amélioration **60**

Section 1 : Elargissement de l'assiette fiscal	60
--	----

Section 2 : Créer un environnement favorable à l’investissement et lancer d’autres secteurs qui favorisent le développement.....	61
Section 3 : Assurer la bonne gouvernance.....	62
<i>Conclusion</i>	65
<i>Bibliographie</i>	66

Introduction

Généralement, la réduction de la pauvreté figure parmi les priorités des dirigeants des pays en voie de développement. Cette priorité va de paire avec la recherche du développement du pays. Pour œuvrer en ce sens, l'Etat dispose de nombreux instruments pour diriger sa politique économique. Parmi ces instruments figure la politique fiscale à laquelle nous nous intéresserons plus particulièrement.

La fonction originelle de la fiscalité est de financer les dépenses publiques. Mais elle pourrait également constituer un levier de développement. Ainsi, la politique fiscale figure parmi les instruments d'intervention du pouvoir public qui permet la croissance économique et le développement.

À Madagascar, malgré les efforts de l'Etat, la pauvreté touche la majorité de la population. Cette pauvreté s'accompagne de l'endettement du pays vis-à-vis de l'extérieur et d'une perte d'autonomie financière suivie d'un déficit budgétaire. On parle alors de crise des finances publiques. De ce fait, la participation des citoyens aux financements des dépenses publiques, la répartition des charges fiscales, le rapport entre le degré de développement et la structure de l'impôt deviennent des sujets qui préoccupent de plus en plus l'opinion.

Certains pays avec une fiscalité bien structurée ont connu un développement réel. On se demande alors, dans quelles mesures la fiscalité favorise t- elle le développement ? Cette situation me pousse à traiter le thème intitulé « FISCALITE ET DEVELOPPEMENT ». Ce problème s'associe à diverses questions telles que :

- Quels rôles joue la fiscalité dans le développement ?
- Quels sont les impacts de la fiscalité dans le développement du pays ?

- Pourquoi la fiscalité malgache n'assure pas le développement de Madagascar, alors qu'on dit toujours que la fiscalité est un élément de la politique économique qui assure le développement ?

Pour pouvoir répondre à ces différentes questions, ce présent mémoire essaye d'analyser les impacts de la fiscalité sur le développement afin de donner les limites de la politique fiscale et de fournir des recommandations visant à améliorer les recettes.

Différentes méthodes ont été adoptées afin d'établir ce rapport, à savoir la recherche bibliographique, les documentations, la recherche à travers les revues, la recherches à travers les sites interne.

Ainsi, le présent mémoire s'articule en deux parties. La première est une partie théorique qui donne des définitions et des caractéristiques de la fiscalité et du développement, et essaye d'analyser théoriquement les effets de la fiscalité sur le développement. Et la deuxième partie est une partie pratique qui essaye d'observer les impacts de la fiscalité sur le développement à Madagascar.

Partie I : Analyse théorique de la fiscalité et du développement

Cette première partie nous guide à comprendre les concepts clés tels que la croissance économique, le développement, et la fiscalité. Elle nous explique également l'utilité de la fiscalité et ses effets sur le développement.

Chapitre I : Aperçus sur les concepts clés : croissance économique, développement et fiscalité

Il est impossible de parler des impacts de la fiscalité sur le développement, et de donner des mesures correctives afin d'orienter la fiscalité vers le développement, sans comprendre les deux concepts clés que sont la fiscalité et le développement.

Section 1 : Qu'est ce qu'on entend par développement?

Dans le langage courant, on confond la notion de développement avec celle de la croissance économique. La distinction entre ces deux notions fera l'objet de cette section.

La croissance économique et le développement sont des objectifs visés par les dirigeants, ce sont des facteurs clés de la réduction de la pauvreté. Mais ces deux notions sont distinctes. Si le développement est un objectif à atteindre, la croissance constitue le moyen. De ce fait, la croissance économique est l'un des éléments nécessaire pour atteindre de développement. Parfois, on peut observer une croissance qui n'entraîne pas le développement économique. Cette situation s'explique par le fait qu'il existe un partage inégal de la richesse.

La croissance économique est l'objectif fondamental de toute l'économie. Nombreux auteurs ont donné des définitions de cette notion. « La croissance économique est l'accroissement durable de la production globale d'une économie, (...) »¹. Elle est donc quantifiable, et est un phénomène à long terme. Il s'agit d'une augmentation continue en volume. On ne doit pas confondre cette notion avec celle d'expansion économique. Cette dernière signifie également une augmentation de la production, mais à court terme.

¹ Philippe LE BOLLOCH – Economie générale. Ed. Bertrand- Lacoste, 2004

Des multiples indicateurs peuvent mesurer la croissance économique telle que le PIB, le PNB, investissement, et d'autres agrégats économiques. L'indicateur de référence le plus utilisé est le PIB ainsi que son taux de croissance, qui mesure la création des richesses.

La croissance peut être extensive ou intensive. Elle est extensive si elle est obtenue principalement par l'augmentation des facteurs de production mis en œuvre. Généralement, les facteurs de production les plus cités sont le facteur capital et le facteur travail d'où la fonction de production suivante : $Y = f(K, L)$, avec K est le facteur capital et L est le facteur travail. Un accroissement de la production obtenu grâce à l'augmentation de l'une ou de ces deux facteurs est appelé croissance extensive. À cotés de ces facteurs de production précités, il y également le progrès technique qui permet de favoriser la croissance économique. Le progrès technique permet l'augmentation de la productivité des facteurs. Il permet non seulement une augmentation quantitative, mais permet également une augmentation qualitative des facteurs travail. Les progrès techniques favorisent la performance des facteurs humains qui bénéficient d'un équipement adéquat et ou des échanges de technologies modernes. Dans ce cas, la croissance économique est dite une croissance intensive. Par définition, une croissance intensive est une croissance de la production qui est obtenue par l'augmentation de l'efficacité des facteurs de production. Cette dernière se manifeste par une meilleure organisation et formation du facteur travail, par l'amélioration du facteur capital ou par l'incorporation du progrès technique. Par conséquent, la croissance intensive provient de la bonne gestion ou par le changement des modes de gouvernance afin d'augmenter la productivité.

Outre les facteurs de production, la croissance économique est favorisée par des structures économiques telles que l'industrialisation, la demande, et le système financier.

L'industrialisation est considérée comme une étape incontournable pour atteindre la croissance économique et le développement. Plusieurs définitions ont été données à l'industrialisation, elle peut être définie comme extension des activités d'une entreprise, mais pour d'autres auteurs ou chercheurs, elle signifie une implantation des entreprises, ou également des progrès techniques. Mais quelque soit sa définition, elle est favorable à la croissance économique du fait qu'elle engendre une augmentation de la production. L'industrie est différente des entreprises artisanales en raison de sa grande quantité de production, de sa rationalisation du travail comme la pratique du travail à la chaîne. Elle engendre également des économies externes ou des externalités qui favorisent la croissance économique. Autrement dit, elle a des effets sur d'autres secteurs de l'activité économique et

sur d'autres agrégats économiques. Elle favorise la création d'emploi, elle contribue à la diminution du chômage. De même, Elle permet d'augmenter le niveau de la demande qui est une des moteurs de la croissance économique. Elle est donc une structure très importante afin d'accroître le niveau du PIB. Mais une hausse de la population est également considérée comme facteur de l'augmentation de la demande. Plus la population augmente, plus la demande augmente, et plus la production augmente. Les systèmes financiers contribuent également à la croissance économique en apportant le financement nécessaire à l'accumulation du capital. Un système financier bien développé peut mobiliser l'épargne en orientant la petite épargne des particuliers vers l'investissement rentable à grande échelle, parce que ce ne sont pas tous les épargnants qui vont investir.

La réalisation d'une croissance économique inclut d'autres domaines non économiques jouant des rôles très importants. Premièrement, les lois et règlements qui régissent les activités économiques doivent être rationnels afin de stimuler le développement du pays. La loi de finances, les droits de propriétés sont des exemples de ces types de facteurs juridiques et sociaux qui favorisent la croissance économique. Et deuxièmement, certaines cultures sont favorables à la croissance économique alors que d'autres la gênent.

Quand on parle de développement, on doit prendre en compte trois dimensions importantes.

La première dimension est la dimension économique. Elle concerne l'encouragement de la recherche, de l'innovation. En principe, ce domaine se consacre sur la stimulation de la croissance économique à travers des politiques publiques.

La seconde dimension du développement est la dimension sociale. Le développement doit tenir compte du progrès social, plus particulièrement, au niveau de la santé publique, de la culture, de l'éducation, du logement, de la qualité de vie, etc. Aussi, la recherche du développement va de paire avec la réduction des inégalités.

La troisième dimension est la dimension écologique. Viser le développement c'est également chercher à préserver l'environnement. De ce fait, des politiques publiques dans le domaine de l'environnement doivent exister.

Le développement a donc un objectif plus large que la croissance économique. Le développement se manifeste par la satisfaction de la population, la diminution de la pauvreté, et la réduction des inégalités, la protection de l'environnement, etc. En résumé, le développement est un processus à long terme, qui a des effets durables.

Pour mesurer le développement atteint par un pays, le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) a mis en place l'IDH ou indice de développement humain. L'IDH est une mesure composée de trois éléments à savoir l'espérance de vie, le taux d'analphabète et le revenu par habitant.

Ainsi, le développement englobe un bouleversement plus grand que le simple processus de croissance. Avec le développement, il y a la combinaison des changements économiques, sociaux, techniques et institutionnels d'une population. Il s'agit d'un phénomène qualitatif de transformation sociétale. C'est un concept qui prend en compte les aspects quantitatifs et qualitatifs.

En résumé, la croissance économique est une augmentation de la production favorisée par des structures économiques et non économiques. C'est une étape importante pour le développement car elle engendre des externalités positives telles que l'amélioration du niveau de vie de la population, la création d'emploi,...

Section 2 : Analyse théorique de la fiscalité

La fiscalité et les impôts sont des notions indissociables entre eux, et ce sont également des notions inséparables à la vie économique et à la vie sociale.

1- Généralités sur la fiscalité

a- Définitions, principes, et objectifs

i- Fiscalité

Larousse de poche définit la fiscalité comme le système de perception des impôts, l'ensemble des lois qui s'y rapportent. Branche du droit public, elle est constituée de l'ensemble des règles juridiques concernant les impôts. Elle peut être locale ou nationale et doit être conforme à l'objectif du gouvernement car elle est parmi les instruments dont dispose le pouvoir public. La fiscalité a quatre principes essentiels, à savoir :

- principe d'équité

L'objectif de ce principe est la répartition de la charge fiscale équitablement. Il souligne la capacité du contribuable à payer l'impôt. Il consiste donc à déterminer des règles de partage de la charge fiscale. L'impact de l'impôt sur les différents usagers du service

public permet de définir une règle de partage fiscal, soit pour égaliser le sacrifice exigé de chaque contribuable d'où la capacité contributive, soit pour individualiser l'effort fiscal proportionnellement à la consommation réelle des services publics d'où la capacité d'équivalence.

Le premier ignore toutes relations entre le montant de l'impôt et les avantages qu'un contribuable obtient de la dépense publique. Comme le revenu et les fortunes sont repartis de façon inégale entre les citoyens, par conséquent, il faut faire payer plus d'impôt aux revenus élevés. De ce fait, l'application de ce principe comprend deux dimensions : l'équité horizontale qui stipule que deux contribuables ayant une même capacité contributive doivent payer des montants d'impôts égaux, et l'équité verticale signifie que deux contribuables ayant une capacité inégale doivent contribuer selon le degré d'inégalité. La capacité contributive est évaluée en fonction du revenu, de la fortune et de la consommation.

Par contre, le second type de partage qui prône le principe d'équivalence stipule qu'il faut individualiser l'effort fiscal en fonction de la consommation de biens et services publics retirés. La charge fiscale devrait être distribuée entre les agents économiques en fonction de bénéfice obtenu par la consommation des biens publics. Il y a donc une relation d'échange entre le contribuable et l'Etat. Ce principe connaît une limite car il est difficile de mesurer le niveau de satisfaction des contribuables ainsi que leurs bénéfices en consommant un bien public.

- principe de neutralité

L'impôt est neutre si l'ensemble de ses effets ne vont pas entraîner une modification considérable sur les activités des agents économiques. Il stipule que l'impôt doit être économiquement et socialement neutre. Ce principe est préconisé par la thèse libérale classique. Cette conception limite donc le rôle de l'impôt à l'alimentation des caisses de l'Etat. De ce fait, l'impôt à une fonction purement financière.

- principe de compétitivité

Un impôt est compétitif lorsqu'il est internationalement comparatif. Un impôt trop élevé est un impôt qui défavorise la compétitivité des entreprises nationales face aux entreprises des autres pays. Cette situation entraîne la faiblesse du pays par rapport aux autres.

- principe de simplicité

Un impôt simple est un impôt qui ne peut faire l'objet d'une contestation. Ce principe de simplicité implique également le droit à la bonne information du contribuable. Afin d'informer les contribuables, il faut créer des textes et des lois accessibles à tous et de nature à accroître le sentiment de sécurité et d'équité fiscale. Ce principe suppose que les textes fiscaux et les procédures fiscales soient d'une compréhension facile et accessible même aux non spécialistes pour que le contribuable puisse accéder facilement à l'information sur ces obligations et ses droits

ii- Système fiscal

Un impôt n'est jamais isolé, il doit prendre place aux cotés d'autres impôts, au sein de ce que l'on appelle « le système fiscale ». Le système fiscal est l'ensemble des impôts appliqués à un moment donné dans un pays déterminé. Il est donc propre à un pays suivant la politique du gouvernement.

b- Les sources de la fiscalité

i- Sources constitutionnelles

- Le principe de nécessité de l'impôt

L'article 13 de la déclaration du droit de l'homme et du citoyen déclare que « pour l'entretien, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable, (...). ».

- Le principe d'égalité devant l'impôt et devant les charges publiques

L'article 13 de la déclaration du droit de l'homme et du citoyen stipule également que la contribution commune doit être repartie entre les citoyens en fonction de leur faculté, d'où le principe de l'égalité devant l'impôt et le principe de l'égalité devant les charges publiques. Ces principes signifient en général que deux contribuables dans une situation identique doivent être traités de façon identique. A l'inverse, une différence de situation peut justifier une différence de traitement.

- Le principe de légalité de l'impôt

Ce principe signifie que les règles concernant l'assiette, le taux, et les modalités de recouvrement des impôts de toutes natures sont fixées par des lois. « La loi est la seule source légale qui détermine la naissance de l'obligation de payer certaines sommes d'argent à titre d'impôt »²

ii- Sources internationale

Cette source internationale de la fiscalité ne concerne pas la création de nouveau impôt, mais seulement les conventions internationales à faire pour éviter le double imposition. Les conventions internationales sont des conventions bilatérales passées entre deux Etats, en vu d'éliminer ces doubles impositions. Elles n'ont pas pour fonction de créer une imposition mais d'éviter qu'un même revenu ne fasse l'objet d'une double imposition.

iii- Source réglementaire et source législative

Les finances publiques sont une matière du domaine de la loi. Elles sont régies par la loi de finances primitive et rectificative. La fiscalité est un concept très important des finances publiques. Le droit fiscal est codifié dans le code général des impôts qui regroupe les textes législatifs relatifs aux impôts, droits, et taxes. Ainsi, seule la loi peut instituer un impôt, définir son assiette, fixer son taux et les procédures de recouvrement. C'est également la loi seule qui autorise la perception de l'impôt parce que c'est la loi de finances de l'année qui prévoit et autorise, pour chaque année civile, l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat.

Comme l'impôt est une notion inséparable avec celle de la fiscalité, il est donc nécessaire de traiter spécifiquement les impôts.

2- Généralités sur l'impôt

a- Définition de l'impôt et ses caractéristiques

Plusieurs définitions ont été données à l'impôt, elles mettent le plus souvent l'accent sur ses caractéristiques. Mais la définition habituellement retenue est celle de Gaston Jèze qui dit que « l'impôt est une prestation pécuniaire requise des particuliers par voie d'autorité, à titre

² Robert Laffont, « *Les impôts* », éd. Grammont S.A., Lausane et Salvat, 1975

définitif, et sans contrepartie en vue de la couverture des charges publiques ». L'impôt est donc une prestation requise des personnes physiques ou morales de droit public et privé. D'après cette définition, on distingue quatre caractéristiques de l'impôt.

- ⇒ **Prestation pécuniaire** : l'impôt est de nature monétaire. Les prélèvements en nature ne constituent pas d'impôt.
- ⇒ **Prélèvement obligatoire effectué par voie d'autorité** : imposer, c'est faire payer autoritairement. Le prélèvement fiscal à un caractère obligatoire. Par conséquent, le contribuable n'a le droit de prétendre se soustraire à sa dette. Il s'agit d'un prélèvement imposé par l'Etat par le biais de son pouvoir, non pas par la volonté du contribuable. Il n'est pas la rémunération d'un service ou d'un bien reçu en échange mais une participation par voie d'autorité au financement de l'Etat.
- ⇒ **A titre définitif** : l'impôt est une source définitive pour les collectivités publiques qui en bénéficient. Ce caractère permet de distinguer l'impôt de l'emprunt. Ce dernier qui est souscrit volontairement constitue également une source financière de l'Etat où l'Etat se comporte comme un simple particulier. Dans l'emprunt, l'Etat doit rembourser ce qu'il a emprunté et il doit également payer des intérêts. Par contre, l'impôt est une source financière, à titre définitif de l'Etat, donc pas de remboursement des sommes prélevées.
- ⇒ **Sans contrepartie directe** : l'impôt ne comporte aucune contre- prestation directe de la part de l'Etat ou de la puissance publique. Il n'est pas la rémunération d'un service ou d'un bien reçu en échange, mais la participation par voie d'autorité au financement de l'Etat. Tous les individus sans exception peuvent bénéficier des services ou des offres de l'Etat. Par conséquent, la thèse de l'impôt « prime d'assurance » et la thèse de « l'impôt prix » ne peuvent servir de fondements à l'impôt. La première thèse considère l'impôt comme la rémunération de la sécurité assurée par l'Etat. Cette thèse s'apparente à la doctrine de l'Etat gendarme, où l'Etat est considéré uniquement comme un producteur de sécurité. De plus ce concept d'Etat gendarme est manifestement dépassé car l'Etat a bien d'autres fonctions que d'assurer la sécurité

publique. La seconde considère l'impôt comme le prix des avantages que la société reçoive de l'Etat.

b- Les classifications des impôts

Par la multiplicité des impôts, il est difficile d'en donner une classification pertinente. En plus, la classification de l'impôt varie d'un Etat à l'autre en raison des systèmes fiscaux et de politiques fiscales différentes. Ainsi, nombreuses sont les classifications qu'on peut donner à l'impôt dont voici les quelques types fondamentaux.

i- La classification très ancienne et très couramment utilisée est la classification juridique, qui fait la distinction entre impôt direct et impôt indirect. L'impôt direct s'attache à la situation du contribuable (revenu, fortune, ...). Dans la plupart des cas des impôts directs, celui qui doit payer l'impôt est celui qui le supporte. Autrement dit, le contribuable est également le redevable. Les impôts directs sont par conséquent des transferts directs des contribuables vers le gouvernement, qui diminue du même montant le revenu du contribuable. En résumé, l'impôt direct est un impôt qui s'applique à une personne ou une propriété.

Quant aux impôts indirects, tout impôt qui n'est pas direct est indirect. Ils sont appliqués indépendamment du niveau de revenus des agents économiques. Ils s'appliquent de manière uniforme contrairement aux impôts directs. Ce sont des impôts collectés par des intermédiaires à l'occasion d'une opération économique, et versé par ces intermédiaires au trésor public. Le redevable de l'impôt n'est pratiquement celui qui supporte la charge. Ce type d'impôt correspond aux opérations, actes ou fait intermittent, constatés au jour le jour, et souvent dépendant de la volonté du contribuable. De ce fait, l'impôt indirect est un impôt indolore. Il porte sur la dépense, la consommation.

ii- L'impôt est toujours perçu en raison de l'existence d'un élément de richesse chez le contribuable. Cette classification des impôts se porte alors sur les matières imposables, c'est-à-dire classification des impôts et taxes en fonction de l'objet de l'imposition. On parle d'impôt réel et d'impôt personnel. « L'impôt réel peut être défini comme celui qui frappe la matière imposable sans tenir compte du

contribuable »³. Ainsi, l'impôt réel ignore le contribuable, il ne tient pas compte de sa situation personnelle, il ne prend en considération que la matière imposable. Par contre, l'impôt personnel est un impôt qui frappe le contribuable en tenant compte de sa situation personnelle. On peut également qualifier ce mode de classification par classification économique.

- iii- Classification selon l'affectation budgétaire. Tous les impôts sont destinés à financer les dépenses publiques et surtout à assurer la mise en œuvre du développement. Mais ces impôts sont affectés à deux niveaux. Il y a les impôts de l'Etat, destinés à alimenter le budget de l'Etat, mais il y a aussi les impôts locaux qui sont destinés au budget des collectivités territoriales.
- iv- La classification entre fiscalité de porte et fiscalité intérieure est parmi les classifications des impôts. La fiscalité de porte concerne les impôts sur les exportations et les impôts sur les importations. à Madagascar, la fiscalité de porte est régie par les douanes, et la fiscalité intérieure est composée par les impôts qui s'appliquent à l'intérieur du pays dont les impôts d'Etat et les impôts locaux.

Chapitre II : Financement des dépenses publiques face au développement

Section 1 : Pourquoi payons nous d'impôts ?

Répondre à cette question revient à déterminer la place et les fonctions de l'Etat dans la vie économique et sociale, parce que c'est l'Etat qui utilise les recettes fiscales. L'Etat est un des acteurs économiques et sociaux le plus important. Son rôle ou bien son intervention dans le domaine économique oppose plusieurs courants économiques dont les plus marquants sont le courant libéral et le courant keynésien.

Avant 1929, le courant libéral règne. L'Etat est considéré comme un Etat gendarme où son rôle doit se tenir en dehors de l'activité économique, et doit se limiter aux fonctions dites régaliennes (justice, armée et paix), il s'agit essentiellement de la défense du territoire, de l'administration générale, de la construction et de l'entretien des ouvrages publics (routes,

³ Finances publiques (fiscalité/ Tome 2, 5em edition), P.M Gaudemet / J. Molinier, ed. montchrétien –E.J.A, 1992

...). Pour les partisans du courant libéral, le marché constitue le régulateur le plus efficace de l'activité économique. L'individu est un être rationnel qui peut décider ce qui est bon pour lui. Chaque individu poursuit son intérêt particulier. La recherche de l'intérêt individuel permet de réaliser l'intérêt général car il existe une main invisible qui guide la passion individuelle vers l'intérêt de tous. L'Etat ne fait que nuire le fonctionnement de l'économie. De ce fait, la fiscalité doit être neutre économiquement et socialement.

Mais la crise de 1929 marque une limite du libéralisme. Cette crise est une crise de surproduction, une crise du libéralisme économique, une limite de la loi de J.B Say qui dit que l'offre crée sa propre demande, d'où la limite de la loi de l'offre et de la demande. À partir de cette époque, le rôle de l'Etat ne se limite plus aux fonctions dites régaliennes.

Historiquement, cette crise a poussé les pouvoirs publics à intervenir dans la vie économique et sociale. Quelques années après cette crise, il y a également l'apparition de l'économiste John Maynard Keynes qui prône l'intervention de l'Etat dans la vie économique et sociale. L'Etat peut et doit exercer une action de relance de la demande globale, surtout lorsque l'économie se trouve dans une situation de chômage. Dans ce cadre, l'Etat doit relancer la demande des ménages en créant des emplois. En d'autres termes, l'Etat doit investir. Selon Keynes, le niveau d'emploi est en fonction de la demande. Il faut donc que l'Etat stimule la demande. Par conséquent, les fonctions de l'Etat s'élargissent.

De nos jours, nulle politique de développement n'est possible sans l'intervention de l'Etat. Il est le garant de la production des biens et services publics ou collectifs. L'Etat doit également intervenir pour corriger les disfonctionnements du marché, et pour relancer l'économie du pays. Nombreux sont les rôles de l'Etat dans le domaine économique et sociale mais on peut les résumer en trois grands rôles.

Premièrement, L'Etat doit assurer l'allocation des ressources et la production des biens publics. L'existence de ces types de biens est expliquée par la défaillance du marché. L'engagement de l'Etat est donc de produire des biens et services que le marché ne peut pas satisfaire. Ces biens publics ont deux caractères : la non rivalité de consommation et la non exclusion des consommateurs. Le premier caractère des biens et services publics signifie que la consommation d'un bien par un individu n'a aucun effet sur la quantité consommée de ce même type de bien par un autre individu, et le second caractère signifie que tout le monde sans exception peut consommer ce bien. À titre d'exemple, l'Etat doit assurer la sécurité de la population et du territoire, alors tous les individus sans limitation bénéficient de cette sécurité assurée par l'Etat. À cause de la recherche de bénéfice, il est impossible pour les entreprises privées de produire des biens publics, alors le marché représente sa limite.

L'inégalité est l'un des problèmes que rencontre la société. Alors la deuxième fonction de l'Etat est de corriger les inégalités engendrées par la répartition primaire des revenus, dans le sens de la justice sociale. L'inégalité de revenu avant impôt résulte essentiellement de la différence des salaires ainsi que du nombre d'emplois à temps partiel de chaque individu. La différence de revenu est un facteur important qui explique ce phénomène. Le marché est incapable d'éliminer ou même de réduire ces inégalités. Il est donc à la charge de l'Etat de les corriger.

Et troisièmement, il doit assumer la stabilisation et la politique macroéconomique. L'Etat dispose de plusieurs moyens pour contrôler l'équilibre macroéconomique, assurer la croissance et tendre l'économie vers le plein emploi. Par conséquent, l'Etat est l'acteur principal qui peut assurer la croissance et développement économique.

L'intervention de l'Etat est matérialisée par la politique économique. Elle désigne un ensemble de décision prise par les pouvoirs publics afin d'atteindre, grâce à l'utilisation de divers instruments, certains objectifs concernant la situation économique et sociale. La fiscalité ou bien la politique fiscale est l'un des instruments des pouvoir publics.

Il est évident que la prise en charge de ces fonctions de l'Etat implique un coût. D'après la source constitutionnelle de l'impôt, on a vu que c'est le citoyen qui doit financer ces dépenses de l'Etat.

Section 2 : Les rôles des dépenses publiques sur le développement

La plupart des actions de l'Etat dans la recherche du développement est concrétisée par la réalisation des dépenses publiques. Il débourse donc les recettes fiscales pour financer ces dépenses. La question qui se pose est alors, est ce que la finalité de ses actions est bénéfique pour la majorité de la population ? Pour en savoir plus, il est utile de connaître les types de dépenses de l'Etat.

1- Les dépenses publiques favorisent elles le développement ?

Evidemment, en matière de dépenses, l'objectif du gouvernement est la mise en œuvre des mesures pour le développement du pays en vue de réduire la pauvreté. Autrement dit, les dirigeants dépensent les deniers publics dans le but de relancer la croissance économique et le développement du pays. Afin de vérifier cet effet positif des dépenses publiques, il est important de voir les rôles des dépenses publiques sur le développement. Selon la classification économique des dépenses publiques, l'Etat a trois grandes dépenses à faire dont les dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissement, les dépenses de transfert.

a- Les dépenses de fonctionnement

Elles permettent d'assurer l'exploitation courante des services publics. Une des composantes des dépenses de fonctionnement est les dépenses de personnel. Il s'agit du salaire des fonctionnaires. C'est donc une dépense très importante et qui contribue au développement car il s'agit du revenu pour les fonctionnaires. La deuxième composante des dépenses de fonctionnement est les dépenses de petits matériels pour assurer le fonctionnement courant de l'administration.

b- Les dépenses d'investissement

L'acte d'investir est au cœur de la vie économique ; il est le fondateur de l'activité économique. L'action d'investir détermine la capacité productive sans laquelle il ne peut y avoir ni production ni croissance économique. Elle exige une accumulation préalable de moyens de financement. Les raisons de l'investissement dans l'économie sont multiples : remplacement des équipements, accroître la capacité de production afin de répondre à l'augmentation de la demande, réduire les coûts en modernisant les installations, ...

L'investissement public constitue l'une des dépenses de l'Etat en matière économique. Les dépenses d'investissement apportent des externalités positives comme la création d'emploi, la création des entreprises, l'augmentation de l'exportation, ...

A titre d'exemple, la construction d'une route est une dépense d'investissement fait par l'Etat. L'existence de cette route peut engendrer des résultats positifs pour la croissance économique et pour le développement. Par exemple, elle favorise le secteur du tourisme. Dans tous les domaines, elle est bénéfique pour le pays.

Le projet HIMO ou haute intensité de main d'œuvre est un autre exemple des dépenses d'investissement. Il vise à faire des actions sociales comme l'assainissement des canaux,

mais qui assure également des emplois pour les individus qui ne travaillent pas, et qui sont également pauvres. L'HIMO nécessite des dépenses de l'Etat.

c- Les dépenses de transfert

Afin d'orienter le pays vers le chemin du développement, l'Etat doit s'engager dans diverses actions sociales et culturelles telles que des actions en matière de santé, d'éducation, accès à l'eau potable, de sécurité sociale, etc. On ne doit pas négliger les actions de l'Etat dans la vie sociale car elles favorisent la croissance économique et le développement économique. Ce type d'action permet également de réduire les inégalités entre les différentes couches sociales. Ces actions cherchent à améliorer les conditions de vie de la population. Il s'agit des dépenses de transfert dont voici quelques exemples :

Transferts sociaux :

Il concerne la fonction de l'Etat envers la population, surtout envers les plus démunis. Par exemple, dans le cadre des dépenses en matière de santé, l'Etat doit également faire des efforts, car l'état de santé d'une population permet d'évaluer le développement du pays. Aussi, un individu en bonne santé est capable de créer des richesses afin d'accroître la production du pays. Nombreuses sont les actions que l'Etat peut faire en matière de santé. Par exemple, il peut pratiquer la détaxation des médicaments. Il peut aussi donner des soins gratuits pour les individus les plus démunis.

Transferts économiques :

Il s'agit des subventions de l'Etat pour les entreprises publiques et ou privés en difficulté. Ce type de transfert peut favoriser la croissance économique.

Transferts éducatifs :

Ce sont des aides ou subventions destinés aux enseignements publics et ou privés. L'effet de l'éducation est d'accroître la capacité du capital humain. La faiblesse des dépenses publiques dans ce secteur constitue une cause majeure de la pauvreté. L'éducation joue un

rôle très important dans le développement économique. C'est la raison pour laquelle l'Etat subventionne les élèves et les étudiants à l'Université.

En conclusion, c'est à travers les dépenses publiques qu'on pourrait atteindre les objectifs économiques et sociaux telles que

- Les incitations des investissements
- La création d'emploi
- La subvention des pauvres en matière de santé, éducation, sécurité sociale

De ce fait, on peut dire que les dépenses publiques sont efficaces, si elles favorisent le développement économique et social d'un pays, notamment dans les pays en voie de développement.

2- Evolution des dépenses publiques face au développement

La dépense publique se définit comme l'ensemble des emplois du budget de l'Etat, repartie en dépenses courantes telles que les salaires et traitement, les dépenses pour les militaires, les subventions et d'autres dépenses, et dépenses d'investissement.

Depuis des années, les finances publiques, surtout, celles des pays en voie de développement se caractérisent par le déficit budgétaire. On peut apporter plusieurs explications à ces déficits, comme l'insuffisance des recettes publiques, l'augmentation incessante des dépenses publiques, la mauvaise gouvernance, le progrès technique, la mondialisation, etc. L'accroissement de ces dépenses publiques, surtout dans les pays en voie de développement entraîne des effets négatifs sur la situation financière du pays tels que les crises des finances publiques, la dépendance vis-à-vis de l'extérieur, l'accroissement des dettes publiques,...

Voici quelques explications justifiant l'augmentation des dépenses publiques.

⇒ La loi de Wagner donne une explication de cette hausse des dépenses publique. Selon ce théoricien, plus le revenu est élevé, plus la demande de bien collectif est élevée. Les dépenses publiques supplémentaires sont expliquées par l'importance croissante accordée à l'éducation, à la culture, aux loisirs, aux

progrès techniques, à la protection de l'environnement, à la santé, et plus généralement à la prévention de tout risque. C'est une théorie qui s'intéresse à l'offre.

- ⇒ Une autre explication de l'augmentation des dépenses publiques est la différence de mode de gestion et de production entre les secteurs privé et public. Cette différence entraîne des écarts dans la productivité. La productivité dans le secteur privé est plus élevée que celle dans le secteur public. La loi de Baumol stipule qu'il y a une augmentation des dépenses ou dépenses supplémentaires dans le secteur public afin de rattraper le niveau de productivité du secteur privé.
- ⇒ Loi de Parkinson : « une tâche nécessite toujours tout le temps dont on dispose pour l'effectuer ». En d'autres termes, le travail s'étale de façon à occuper le temps disponible pour son achèvement. Ce comportement des agents publics aggrave le volume des dépenses publiques (par exemple : une dépense supplémentaire en électricité)
- ⇒ La théorie de la destruction créatrice explique également l'augmentation des dépenses publiques. Dans le cadre de la mondialisation, l'apparition des nouvelles technologies entraîne l'inutilisation des matérielles et des machines qui existent déjà. C'est-à-dire les anciennes machines ne sont pas encore amorties alors que des nouvelles machines ou nouvelles technologies existent déjà.
- ⇒ Les progrès techniques et surtout dans le domaine de la santé engendrent une longévité plus grande, qui est un bon signe pour le développement humain. Par contre, cette situation implique le vieillissement de la population qui alourdira les dépenses publiques au titre des retraites et des soins de santé. Pour faire face à ces dépenses, l'Etat doit débourser plus.

Section 3 : Les impacts de l'augmentation des dépenses publiques sur les finances publiques

Dans les finances publiques, il y a trois objets essentiels à considérer dont les recettes, les dépenses, et l'application des recettes aux dépenses.

Les deux chapitres précédents nous ont révélés l'importance de la recette fiscale sur les finances publiques et sur le développement du pays. Or, dans plusieurs pays, toute dépense publique est assortie des contraintes de financement. Autrement dit, si les ressources financières de l'Etat sont insuffisantes pour financer les dépenses supplémentaires, il faut augmenter les recettes publiques.

Deux approches sont les plus souvent cités dans le financement des charges de l'Etat, soit on le finance par l'emprunt, soit par l'impôt. Avec le premier, l'Etat va s'endetter. De ce fait, l'emprunt pourrait pénaliser le développement du pays. De plus, tôt ou tard, le remboursement du montant de l'emprunt avec son intérêt se fait par les recettes dérivant de l'impôt.

Alors, pour assurer le financement des dépenses publiques en tenant compte du développement durable, il faut ajuster les recettes fiscales aux dépenses publiques. En d'autres termes, il faut accroître les recettes fiscales.

Chapitre III : Les impacts de la fiscalité sur le développement

Aujourd'hui, penser à une neutralité de la fiscalité est une idée fausse. La fiscalité est devenue un instrument à tout faire. C'est un outil d'intervention de l'Etat dans la vie sociale et économique. Elle est parmi les instruments de la politique économique considérée comme efficace. La non neutralité de la fiscalité signifie qu'elle engendre des effets négatifs et des effets positifs sur les contribuables, sur l'économie, sur l'environnement, et sur les finances publiques. De ce fait, lorsqu'une dépense supplémentaire est à financer, le choix des modalités du prélèvement correspondant devrait être opéré d'abord en fonction de son impact économique. Ce chapitre analyse donc les impacts de la fiscalité sur le développement.

Section 1 : La fiscalité et la vie sociale

Les fonctions de la fiscalité ne se bornent plus au financement des dépenses publiques mais elle a des finalités sociales et économiques. C'est un moyen utilisé par les pouvoirs publics pour assurer les fonctions de l'Etat que nous avons mentionnées ci-dessus. Dans le cadre de la vie sociale, elle permet donc de corriger les imperfections du marché.

1- Correction des externalités négatives

On dit, qu'il y a externalité lorsque l'action de consommation ou de production d'un individu à un effet sur le bien être d'un autre individu ou d'une société, sans que cette interaction ne fasse l'objet d'une transaction. Elle peut être positive ou négative. L'externalité est une imperfection ou lacune du marché.

La préservation de l'environnement est l'une des conditions du développement durable. Or les activités de certaines entreprises ne font qu'aggraver la destruction de l'environnement par la pollution. On est en face d'une externalité négative.

Afin de préserver l'environnement contre les externalités négatives, la solution est de taxer les entreprises polluantes. L'objectif de cette action est d'inciter le pollueur à réduire la pollution en lui faisant supporter le coût de son action.

2- Fonction de Régulation sociale

La redistribution vise à corriger les inégalités de la répartition des revenus et des richesses. La fiscalité constitue un moyen permettant de réduire les inégalités sociales. Traditionnellement, on distingue deux dimensions de la redistribution. La redistribution horizontale et la redistribution verticale. La première opère des transferts qui ne sont pas motivés par la hiérarchie des revenus. Il s'agit donc, soit d'opérations intervenant entre ménages situés dans la même strate de revenus, soit d'opérations fondées sur des critères autres que les revenus. Quant à la redistribution verticale, elle prend en compte la hiérarchie des revenus et cherche à réduire les inégalités. Le rôle jouer par la fiscalité est donc d'assurer le principe d'équité fiscale.

Section 2 : Impacts économiques

L'influence économique des impôts est indéniable. La fiscalité peut être favorable ou défavorable pour l'économie.

1- Les incidences de la taxe sur le prix et ses conséquences

Les impôts, principalement les impôts indirects frappent les transactions, les échanges. La modification du taux d'imposition déplace l'équilibre du marché. Quand une taxe est introduite sur une transaction, le prix payé par l'acheteur est renchéri. Le schéma ci après montre ce déplacement de l'équilibre du marché.

Figure 1 : Equilibre avant impôt

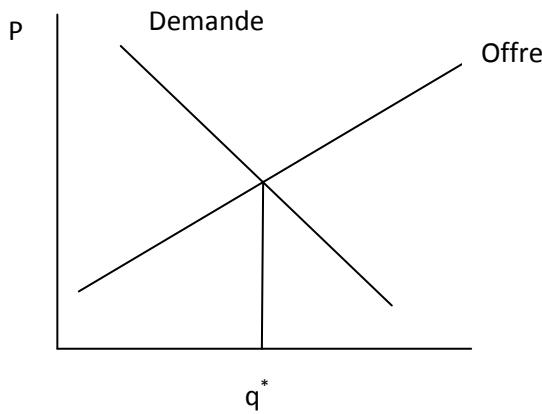
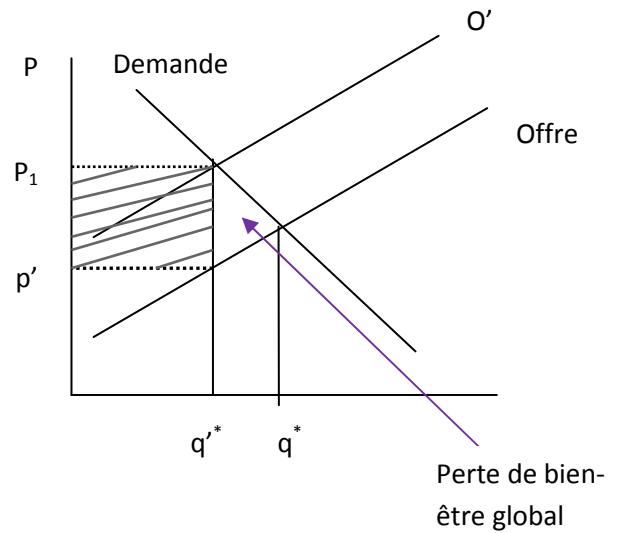


Figure 2 : Equilibre après impôt



Avec

O' est la nouvelle courbe d'offre,

P_1 le niveau de prix avec taxe

P' est le prix d'équilibre hors taxe

q''^* est la quantité d'équilibre (taxe comprise)

q^* quantité d'équilibre (en l'absence de la fiscalité)

Cette augmentation du prix va avoir un impact sur la demande et ou sur l'offre. Cette situation incite l'offreur et ou le demandeur à changer leur comportement. Du point de vue global, quand le prix augmente, la demande diminue car la demande est fonction décroissante du prix, ainsi, le consommateur va diminuer sa consommation. Un nouvel équilibre va être atteint. La différence entre P_1 et P' est la valeur de la recette fiscale d'où la formule suivante

$$P_1 - P' = \text{recette fiscale}$$

Et Sur le graphique, la partie hachurée représente la recette fiscale

Souvent, on dit que les impôts sont ajoutés au prix pour être supportés par le consommateur. Mais est ce que seul le consommateur supporte la taxe ?

La réponse à cette question est le point d'incidence d'une taxe. Il correspond à l'agent qui supporte véritablement le fardeau de la taxe, celui dont le bien être est réduit. Multiples sont les outils qui permettent de déterminer ce point d'incidence mais ce qui nous intéresse est l'élasticité-prix.

L'élasticité mesure la sensibilité des acheteurs et des vendeurs à une variation dans les conditions du marché. Elle permet d'analyser la variation de l'offre et la variation de la demande avec une plus grande précision.

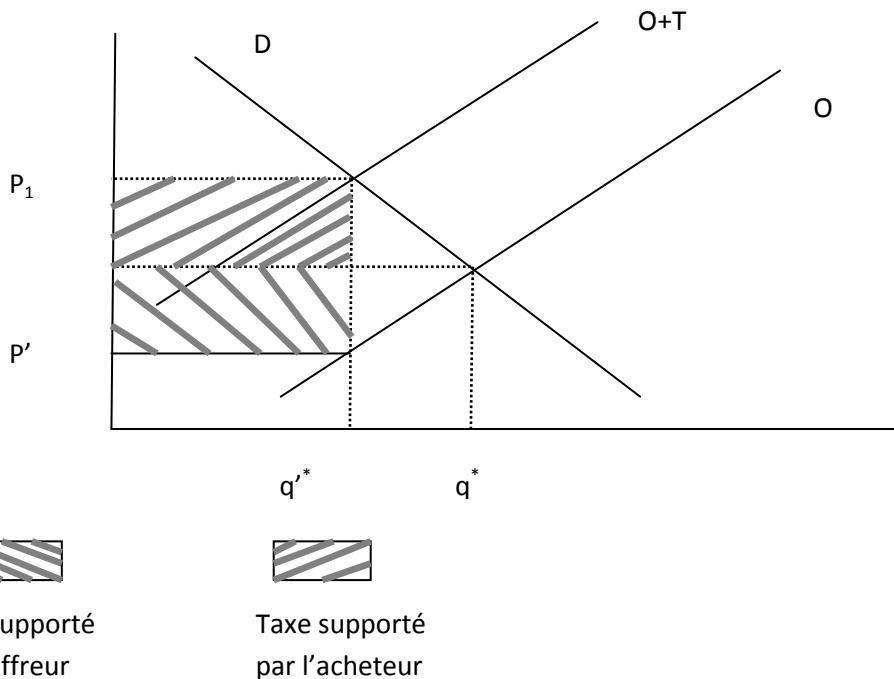
L'élasticité prix de la demande mesure la variation de la demande suite à une variation de 1% du prix. Et l'élasticité-prix de l'offre mesure la variation de la quantité offerte quand le prix change de 1%.

En général, plus les agents sont en mesure de modifier leur comportement, c'est à dire leur demande ou leur offre est élastique, plus ils évitent la taxe, celle-ci est alors répercutée sur leurs partenaires dans l'échange. Quatre cas peuvent être présentés

a- Offre et demande également inélastique

Dans ce cas, la demande et l'offre varient peu quelque soit le prix. La courbe d'offre et la courbe de la demande sont donc proches de la verticale. La figure ci après permet de montrer la situation.

Fig. 3



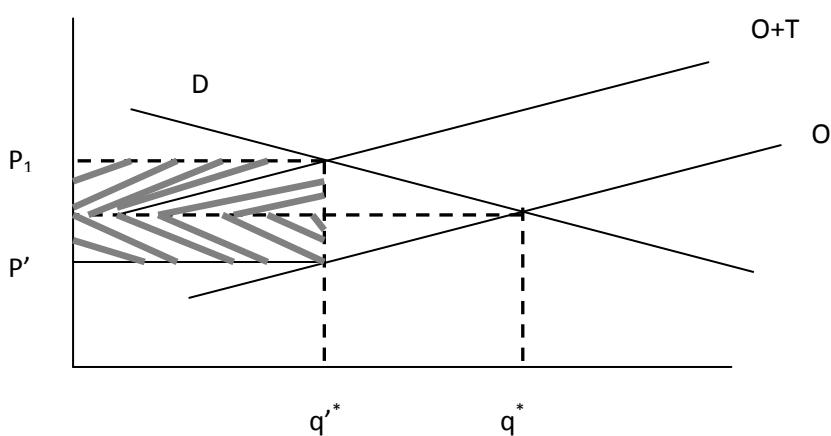
Conséquences :

- » Faible baisse des quantités transigées
- » Faible réduction du bien être collectif
- » Partage égal de la taxe

b- Offre et demande également élastique

La demande et l'offre varient beaucoup en fonction de la variation du prix. L'offreur et l'acheteur sont alors en mesure de modifier leur comportement et ce dans le but d'éviter la taxe. Les deux courbes sont proches de l'horizontale.

Figure 4





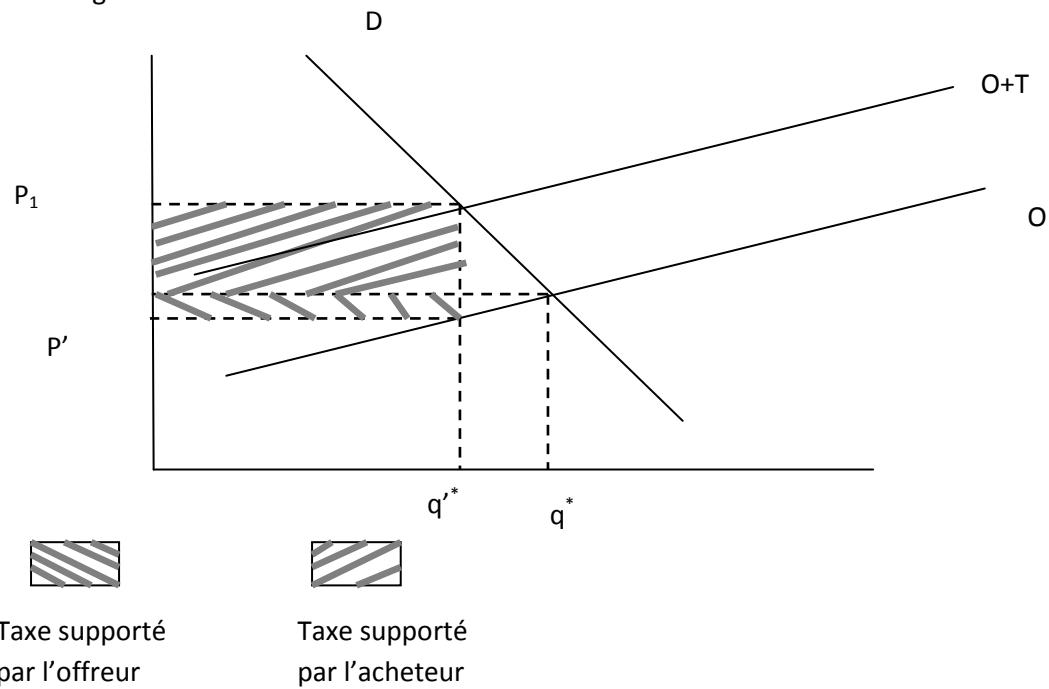
De ce fait, il y a

- » Forte baisse des quantités transigées
- » Partage égale de la taxe
- » Forte réduction du bien être collectif
- » Faible recettes fiscales

c- Offre élastique et demande inélastique

Dans ce cas, l'acheteur n'est pas en mesure de substituer le bien en d'autres biens. De ce fait, il est difficile pour lui d'éviter la taxe. L'augmentation du prix n'a que peu d'influence sur la quantité demandée. Par contre, le vendeur est en mesure d'éviter la taxe. Alors, la courbe de demande est proche de la verticale tandis que la courbe d'offre est proche de l'horizontale.

Fig.5



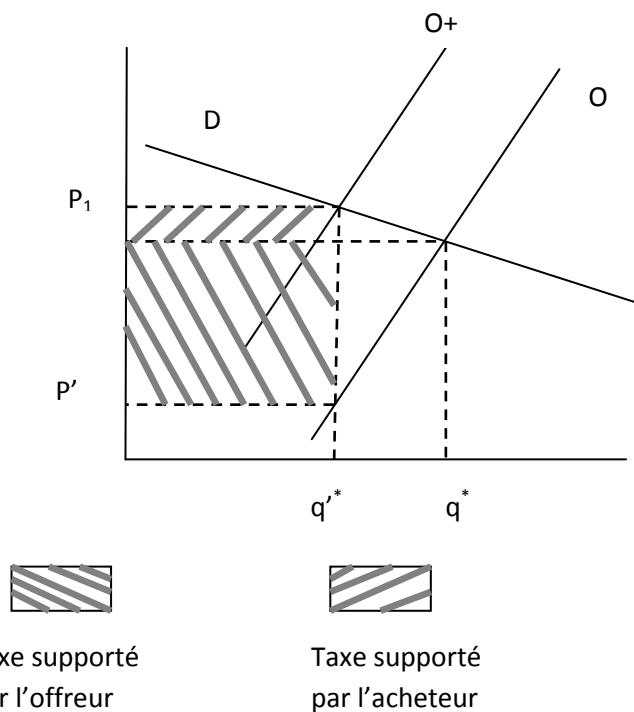
Conséquences :

- » Réduction moyenne de la quantité transigée
- » Réduction moyenne du bien être collectif
- » Une plus grande partie de la taxe est supportée par l'acheteur
- » Réduction moyenne des recettes fiscales

d- Offre inélastique et demande élastique

La quantité offerte varie peu même si le prix varie largement. De ce fait, la courbe d'offre est proche de la verticale, tandis que la courbe de la demande est proche de l'horizontale.

Figure 6



Conséquences :

- » Faible hausse du prix
- » Réduction moyenne de quantité transigée
- » Réduction moyenne du bien être collectif
- » Partage inégal de la taxe : le vendeur paie une part plus grande que l'acheteur

Bref, l'incidence de la taxe ne dépend pas de la définition juridique du redevable, mais dépend de l'élasticité prix. Et l'utilité du vendeur et celle de l'acheteur sont réduites par l'introduction de la taxe d'un montant total qui excède ce que rapporte la taxe.

2- La fiscalité et la consommation

La consommation est l'acte de dépenser le revenu par l'acquisition d'un bien, dans un but de satisfaire les besoins. De ce fait, celui qui consomme a dépensé une partie de son revenu. Et ce dernier est le premier déterminant de la consommation.

Par contre, l'impôt est un prélèvement obligatoire, effectué par les autorités publiques. Alors le consommateur doit payer des impôts, ce qui va diminuer son revenu. La conclusion qu'on peut tirer est : plus le revenu disponible ou revenu après impôt est élevé, plus le consommateur consomme beaucoup de biens et services. Et inversement, plus l'Etat prélève des impôts à taux élevé sur le revenu des agents, plus le revenu disponible de ces derniers diminue.

Alors, la réduction du taux d'imposition permet d'augmenter le revenu disponible des ménages. Par conséquent, ils peuvent satisfaire leurs besoins afin d'assurer une condition de vie meilleure. Par conséquent, la diminution du taux d'imposition permet d'assurer le développement.

3- La fiscalité et l'investissement

L'investissement correspond à l'acquisition des biens durables qui servent à produire d'autres biens. Les investisseurs ont des rôles moteurs pour la croissance et le développement du pays. Ils apportent par exemple des nouveaux matériels, favorisent la création d'entreprise et la création d'emploi...

Or, ces investisseurs investissent en fonction de multiples facteurs tels que la rentabilité, le niveau du taux d'intérêt, la demande anticipée, les conditions de financement, la stabilité politique du pays considéré, etc. Outre ces facteurs, le niveau de l'investissement est largement influencé ou conditionné par la fiscalité.

L'investissement est utile car il introduit le progrès technique qui actuellement est devenu un indicateur du développement du pays mesuré par le taux d'investissement. La croissance économique dépend de l'investissement qui selon les keynésiens soutient la demande et incite les entreprises à augmenter leur production, et par conséquent à augmenter l'emploi, et donc à diminuer le niveau du chômage.

La fiscalité est un élément de la politique économique qui peut encourager ou décourager l'investissement. La charge fiscale et surtout son augmentation peut influencer négativement le comportement des investisseurs. En d'autres termes, la hausse du taux d'impôt, surtout la hausse du taux d'impôt sur les revenus peut décourager les investisseurs. Ceci a également des effets négatifs sur la croissance et le développement économique du pays. Inversement, la réduction de la charge fiscale qui frappe les entreprises est parmi les conditions qui sont favorables au climat des investissements.

Section 3 : Impacts sur les finances publiques

La stabilité des dépenses publiques constitue un élément essentiel du développement durable. Pour assurer une certaine stabilité, il est essentiel que les moyens de financements de la caisse de l'Etat, dans la mesure du possible proviennent des propres ressources de l'Etat à savoir les recettes fiscales. Ces dernières sont les produits des impôts prélevés par l'Etat.

Si les pays en voie de développement arrivaient à percevoir les recettes fiscales suffisantes pour financer les dépenses, ils deviendraient plus indépendants. Leur financement dépendrait alors moins des emprunts extérieurs, ce qui réduirait leurs problèmes de dette et leur dépendance vis-à-vis de l'aide étrangère. Cette indépendance favoriserait la stabilité du budget du gouvernement.

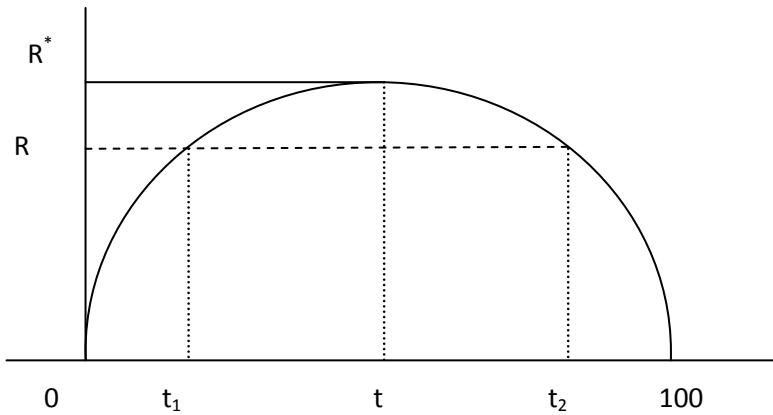
Or, prélever des impôts n'est pas toujours favorable pour la caisse de l'Etat. L'analyse de la courbe de Laffer nous permet de constater que l'impôt tue l'impôt. Cette courbe de Laffer est un apport des partisans de l'économie de l'offre. Pour eux, il faut stimuler la croissance par l'offre. Alors, il convient d'aider les entreprises à produire des biens et services. Cette aide se fait par la diminution de l'imposition qui pèse sur les entreprises.

a- La structure de la courbe

La courbe de Laffer représente la relation entre les recettes fiscales et le taux d'imposition. Autrement dit, elle donne une représentation graphique de l'évolution des recettes fiscales en fonction du taux d'imposition. Il montre qu'il y a un plafond des recettes fiscales avec un taux d'imposition dit optimal. La courbe prend la forme d'un demi-cercle, allant de zéro de recette fiscale pour un taux d'imposition nul à zéro de recette fiscale pour un

taux d'imposition 100% , le taux d'imposition maximum est de 50%. La courbe de Laffer se présente ainsi,

Figure 7



Avec

- ⇒ R^* le niveau de recette fiscale maximale
- ⇒ R le niveau de recette fiscale obtenue avec un taux de pression fiscale t_1 et t_2

b- Explication

La recette fiscale évolue avec le niveau du taux d'imposition. Théoriquement, une augmentation du taux d'imposition entraîne une hausse de la recette fiscale. Mais quand le taux d'imposition dépasse « t », qui est un taux d'imposition optimal, il y a baisse de la recette fiscale. Cette courbe essaie de montrer qu'il y a un plafond des recettes fiscales. Dans notre graphique, ce plafond est représenté par « R^* ». En effet, un accroissement du taux d'imposition n'entraîne pas forcément une hausse du montant des recettes. La recette publique suit ainsi, en fonction du taux d'imposition, une courbe ascendante puis descendante jusqu'à s'annuler quand le taux fait disparaître la base taxable. Les changements du comportement des agents expliquent cette tendance. Au-delà d'un certain niveau du taux d'imposition, les impôts et les taxes ont des effets négatifs sur les activités des ménages, des travailleurs, des entreprises. Et suite à cette augmentation du taux d'impôt, ils changent leurs comportements. En analysant cette courbe, pour se procurer plus de recette, un Etat rationnel doit choisir le taux d'imposition situé sur la partie ascendante de la courbe.

En conclusion, il y a une imposition tolérable pour les contribuables.

Cette première partie nous indique que la fiscalité qui est un prélèvement obligatoire perçu au profit de l'Etat a un double rôle. Premièrement, elle assure le financement des dépenses publiques, c'est sa finalité originelle. Deuxièmement, elle est devenue un instrument de la politique économique. La fiscalité est donc un facteur qui assure le développement. Mais par les effets négatifs qu'elle engendre, elle est citée parmi les facteurs qui défavorisent la croissance économique et qui démotive les investisseurs.

Alors, pour encourager la croissance économique afin d'assurer le développement à travers la fiscalité, le Gouvernement doit mettre en œuvre une politique fiscale qui va participer à la relance de l'activité économique et d'attirer les investisseurs.

Partie II : La fiscalité et le développement à Madagascar

Comme la partie théorique du devoir nous l'indique, la fiscalité est un outil de la politique économique qui peut être favorable au développement si on tient compte du comportement des contribuables face à l'impôt. C'est pour cette raison que le gouvernement a adopté une réforme en matière de la politique fiscale. Les réformes fiscales déjà engagées à Madagascar ont pour objectifs de favoriser les investissements afin d'augmenter les recettes fiscales, de réduire les inégalités sociales, de renforcer la compétitivité des entreprises sur le marché extérieur. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a pris des mesures incitatives et attractives à savoir la détaxation, l'allègement fiscal, des améliorations au niveau des administrations fiscales et douanières. Mais la question qui se pose est de savoir si les mesures prises par l'Etat en matière de politique fiscale permettent réellement d'atteindre l'objectif principal qui est le développement. Ainsi, cette deuxième partie du devoir nous conduit à connaître les efforts de l'Etat en matière de réformes fiscales. Elle nous permet de voir l'évolution de la situation économique à Madagascar, et de voir les limites de l'efficacité de la politique fiscale. Et le troisième chapitre nous montre les pistes d'amélioration du système fiscal afin d'augmenter les recettes qui sont favorables pour le développement du pays.

Chapitre I : L'évolution de la structure fiscale à Madagascar

Suivant ses priorités de développement, l'Etat malgache a engagé des réformes fiscales. Quelles sont donc ces réformes ?

Section 1 : Réformes fiscales

1- les tendances des réformes fiscales

Le système fiscal malgache a subi plusieurs transformations dont voici les quelques types marquants.

a- Réformes fiscales d'ordre technique

- Réduction du taux de chaque impôt
- Mise en place de la TVA
- Mise en place de l'impôt synthétique

- Fusion de l'IBS et de L'IRNS en IR: le but de cette réforme est la simplification du système fiscal, car plus le système est complexe, plus les recettes n'augmentent pas.
- Suppression de la TFT

b- Reformes administratives

Les réformes ne concernent pas simplement les réformes d'ordre technique, mais s'appliquent également sur le plan administratif.

- Informatisation : par exemple, l'utilisation du logiciel SURF (système uniformisé de recouvrement fiscal).
- Application de la GAR
- Introduction du nifonline. Par ce nouveau moyen, le contribuable peut s'inscrire grâce à l'internet
- Utilisation d'un numéro d'identification fiscale ou NIF
- Décentralisation des bureaux de perception des impôts dans le but de se rapprocher des contribuables

2- Les raisons des réformes fiscales

a- Réduction de la pauvreté

La pauvreté est devenue un problème chronique à Madagascar. Aussi, les gouvernements qui se sont succédés, se sont toujours attachés à la réduire à défaut de pouvoir l'éradiquer totalement. La fiscalité qui constitue une forme de redistribution des richesses a donc son rôle à jouer dans la politique de réduction de la pauvreté.

Les réformes fiscales, surtout celle engagée en 2008 a pour objectif d'attirer en grand nombre les investissements étrangers, de promouvoir l'épanouissement des entreprises locales. Et ce dans le but de réduire la pauvreté.

b- Augmentation des recettes fiscales

Dans toutes les réformes fiscales, l'objectif du gouvernement a toujours été d'augmenter le taux de pression fiscale. Et cela afin de disposer de plus de ressources pour la réalisation de ses actions. Comme nous l'avons déjà mentionné dans la première partie, le

taux de pression fiscale est le rapport entre les recettes fiscales et le PIB, alors, afin d'augmenter le taux de pression fiscale, il faut augmenter les recettes fiscales.

c- Amélioration du mode de recouvrement des impôts

Le recouvrement des impôts joue un rôle essentiel dans l'augmentation des recettes fiscales. En effet, il y a une grande différence entre la prévision et la réalisation. L'incapacité de l'administration fiscale à recouvrer les impôts nuirait à l'atteinte des prévisions en matière de recettes fiscales. Les réformes fiscales devaient donc viser à améliorer le mode de recouvrement.

Section 2 : Caractéristiques du système fiscal malgache

Le système fiscal malgache est un système déclaratif car c'est le contribuable lui-même qui calcule son impôt et le déclare auprès de l'administration fiscale. Par contre, l'Etat a le droit de faire une vérification fiscale du contribuable à postériori. « S'opposer au contrôle constitue un acte grave passible de sanctions »⁴.

À Madagascar, l'impôt payé à l'Etat central constitue la part importante de la recette fiscale intérieure, par contre, la somme des impôts locaux est faible. De ce fait, le système fiscal malgache est qualifié de système fiscal centralisé.

Et enfin, le système fiscal malgache est un système qui prévoit des exemptions et des exonérations.

Section 3 : Structures fiscales en 2012

Les impôts malgaches se ramènent à deux grandes catégories : les impôts intérieurs et les impôts sur le commerce extérieur.

⁴ WWW.impot.mg

1- Les impôts intérieurs

I- Impôts sur les revenus et assimilés

a- *Impôt sur les revenus*

L'impôt sur les revenus est un impôt assis sur les revenus réalisés à Madagascar par les personnes physiques ou morales. Deux régimes fiscaux sont à distinguer pour toutes personnes soumises à l'IR. Le premier est le régime du réel simplifié qui s'applique aux contribuables ayant un chiffre d'affaire annuel hors taxe entre 20 millions d'Ariary et 200 millions d'Ariary. Et le second est le régime pour toutes personnes réalisant un CA annuel hors taxe supérieur à 200 millions d'Ariary. En 2012, le taux d'IR est de 21%.

Certains revenus sont exonérés de l'IR en vertu de dispositions spéciales de la loi à savoir :

- les intérêts versés par la caisse d'épargne de Madagascar ;
- les intérêts versés par le Trésor dans le cadre de l'emprunt national ;
- les intérêts versés par les établissements d'Etat ;
- les revenus réalisés par les missions religieuses, les églises et associations et organismes assimilés, reconnus d'utilité publique par décret ;
- etc.

b- *Impôt synthétique*

L'IS est un impôt sur les revenus des personnes morales ou physiques, et sur les revenus des entreprises individuelles, exerçant une activité indépendante, ayant un chiffre d'affaire hors taxe inférieur à Ariary 20 000 000. Sa valeur est de 5% du chiffre d'affaire annuel. Cependant, il ne doit pas être inférieur à Ariary 16 000. Il est destiné à raison de 39% à la région, et 1% pour le fond national de l'insertion du secteur informel, et à la commune à raison de 60% de la base imposable. Le Centre de Gestion Agréé soumis au régime de l'IS bénéficie d'un abattement de 30% de la base imposable, sans excéder la valeur d'Ariary 500 000

c- *Impôt sur les revenus salariaux et assimilés*

Selon l'article 01.03.01 du CGI, il est institué, un impôt sur les revenus salariaux et assimilés (IRSA) réalisés à Madagascar perçu au profit du budget général de l'Etat.

L'imposition à l'IRSA obéit au régime de retenue à la source opérée par l'employeur à qui incombe la charge de verser l'impôt à la caisse de l'Etat. L'IRSA frappe donc toutes les rémunérations fixes ou calculées proportionnellement aux affaires traitées dans l'entreprise, ainsi que les gratifications de toute nature, les heures et les mois supplémentaires. Il frappe également les indemnités de toutes sortes ayant le caractère de supplément ou de complément de salaire perçu en raison de l'occupation d'une fonction. Le taux applicable à l'IRSA est progressif car pour les tranches de revenus inférieurs à Ariary 250 000, le taux applicable est de 0%, c'est-à-dire, les gens qui reçoivent de telle somme ne payent pas d'impôt. Et pour les salariaux qui reçoivent une somme supérieur à Ariary 250 000, en 2012, ils doivent payer 21% de leur revenu.

Cependant, selon l'article 01.03.03 du CGI, certains types de revenus à caractère spécifique sont affranchis de l'IRSA à savoir

- » Les pensions de retraites civile et militaire ;
- » Les allocations et majorations de retraites ou pension pour charge de famille ;
- » Les traitements rattachés à une distinction honorifique ;
- » L'indemnité de retraite n'excéder pas une année de salaire ;
- » Remboursement des frais médicaux ;
- » etc.

d- Impôt sur les revenus des capitaux mobiliers

L'Impôt sur les revenus des capitaux mobiliers ou IRCM est perçu au profit du budget de l'Etat. Il s'applique aux intérêts, ou autres obligations des sociétés, des entreprises commerciales ou civiles et qui sont siégées à Madagascar. Il s'applique aussi à des bons de caisse émis par les établissements de crédits, les tantièmes, les jetons de présence, les remboursements des frais ou autres rémunérations aux administrateurs ou aux membres du conseil d'Administration. Il s'applique également aux revenus des créances, des dépôts, cautionnements ou des placements dans les institutions financières. Par contre sont exemptés d'impôts, les intérêts perçus par les banques au titre de leur opération, ou des dépôts à vue, les intérêts de placements auprès de la Caisse d'épargne de Madagascar ou des micro-finances, les intérêts des emprunts contractés pour des investissements octroyés par des organismes de financement extérieur et les obligations de bons de trésor à taux fixe.

e- Impôt sur les plus values immobilières

L’impôt sur les plus values immobilières concerne la cession à titre onéreux des biens immobiliers faite par les personnes physiques. La plus value imposable est calculée par la différence entre le prix de cession qui est la somme ou contre valeur moyennant laquelle le bien est cédé et le prix de revient. En 2012, le taux de ce type d’impôt est de 21%.

II- Droits d’enregistrement des actes et mutations

Les droits d’enregistrements sont des impôts portant sur les actes de mutation ou transfert de propriété d’un bien ou droit. Ils sont perçus lors du fait générateur dont voici quelques exemples : la présentation de l’acte aux formalités d’enregistrement, la réalisation de la condition pour les actes passés sous conditions suspensives.

III- Impôts indirects

Les impôts indirects sont souvent désignés sous le nom « d’impôt sur la consommation ». À Madagascar, on énumère deux sortes d’impôt sur la consommation dont la TVA et les impôts sur les biens spécifiques tels que le droit d’accise, ainsi que les droits de douane perçus sur les importations des produits.

a- Taxe sur la valeur ajoutée

La taxe sur la valeur ajoutée désignée par son acronyme TVA est un impôt sur la consommation. Le mécanisme de la TVA est simple. Elle est perçue à chaque étape du processus de distribution et de production des biens et services, mais sous déduction de la taxe acquittée à l’occasion des étapes précédentes. C’est le consommateur qui supporte le poids final de la taxe, car il ne peut pas récupérer la TVA en amont. À Madagascar, le taux de la TVA est de 20%.

Trois critères caractérisent la TVA. Premièrement, elle est neutre, car quelque soit la longueur du circuit économique, le montant de la taxe dépend seulement de la valeur ajoutée au produit ou au service. Deuxièmement, elle est difficile à frauder, car la taxe en amont ne peut être déduite par un opérateur que s’il possède une facture en bonne et due forme. Troisièmement, elle est indolore pour le contribuable, car il est moins traumatisant pour ce dernier de payer la TVA lors de chaque opération, plutôt que de déclarer ses revenus et de voir s’afficher le montant de ses impôts.

La TVA frappe deux types d'opérations dont la première concerne les opérations de livraisons qui se manifestent par un transfert de propriété d'un bien, et la seconde concerne les opérations de prestation de services. Par contre, certaines opérations de livraisons sont exonérées même s'ils sont dans le champ d'application de la TVA. Le CGI énumère certains nombres de produits exonérés à la TVA.

b- Droit d'accise

Le droit d'accise est un impôt sur la consommation de certains biens et services. C'est un impôt à la charge du consommateur final, ainsi. Les produits soumis à ce type d'impôt peuvent être soit des produits d'importation, soit des produits de fabrication locale. Par conséquent, les redevables du droit d'accise sont les importateurs, les industries fabricantes de ces produits, ...

IV- Les impôts locaux

La fiscalité locale, d'une importance plus modeste par rapport à la fiscalité nationale, comprend l'ensemble des impôts locaux établis aux profits des communes et des régions. En d'autres termes, ils sont perçus au profit des collectivités territoriales décentralisées. Sont classés dans cette catégorie les impôts fonciers, l'impôt de licence sur les produits alcooliques, et la taxe sur les appareils automatiques, ainsi que l'impôt synthétique.

a- Les impôts fonciers

Les impôts fonciers sont dus tous les ans par les propriétaires ou occupants des biens immobiliers suivant le cas. Pour l'année 2012, on distingue deux types d'impôt foncier à savoir l'impôt foncier sur les terrains et l'impôt foncier sur les propriétés bâties.

Tous les terrains quelles que soient leur affectation, sont imposables au nom des propriétaires ou des occupants effectifs du terrain. Cependant, certaines propriétés sont exonérées, dont :

- ☞ Tous les terrains appartenant à l'Etat, aux CTD, et aux établissements publics qui sont affectés à un service public ou à un service reconnu d'utilité publique et sont improductifs de revenus.
- ☞ Les terrains qui sont affectés gratuitement et exclusivement à des œuvres gratuites à caractères médicales ou sociales, à l'enseignement ou à l'exercice de culte.

- ⇒ La dépendance nécessaire et immédiate des bâtiments tels que la cour, passage, jardin n'excédant pas 20 ares.

Par contre, l'impôt foncier sur les propriétés bâties est un impôt frappant toutes les constructions achevées (totalement ou partiellement). C'est un impôt dû par les propriétaires ou par les usufruitiers au profit de la commune où se trouve l'objet imposé. Les exonérations s'appliquent aux :

- ⇒ Immeubles de l'administration et des établissements publics affectés à un service d'intérêt général et improductifs de revenus.
- ⇒ Immeubles utilisés gratuitement pour des œuvres sociales et médicales non payantes, culturelles et éducatives.

b- L'impôt de licence sur les alcools et les produits alcooliques

La vente des alcools et des produits alcooliques est soumise à un impôt de licence de vente. Nul n'est autorisé à vendre de l'alcool et des produits alcooliques que ce soit à titre permanent ou à titre occasionnel sans une licence de vente.

c- Les taxes annuelles sur les appareils automatiques

Il s'agit d'un prélèvement fiscal opéré annuellement, ayant comme fait générateur la mise en service des appareils automatiques de jeux de hasard, perçu au profit du budget de la commune.

2- Les impôts sur le commerce extérieur

La fiscalité de porte est constituée par les droits et taxes qui frappent les importations. L'imposition des importations a deux objectifs dont le premier est la collecte des ressources financières pour l'Etat, et le second est la protection du marché local.

Chapitre II : Situations économiques et sociales de Madagascar après les réformes

Les réformes fiscales à Madagascar sont faites pour atteindre les objectifs économiques et sociaux du gouvernement. Il est donc important de savoir si la politique fiscale mise en œuvre a produit ou non les effets escomptés. Pour pouvoir l'évaluer, nous allons examiner les situations financières, économiques, et sociales ayant prévalu à Madagascar à travers les réformes engagées.

Section 1 : Situations financières

Comme la recette fiscale et les dépenses publiques sont deux éléments essentiels du budget de l'Etat, et donne une image de la situation budgétaire, il est donc important de voir en premier lieu la situation des recettes fiscales ainsi que celle des dépenses publiques face à la politique fiscale mise en œuvre par l'Etat.

1- Evolution des recettes fiscales

Les recettes fiscales et les recettes non fiscales sont deux composantes de la recette publique. Chaque année, les recettes publiques ont fortement augmentées comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Evolution des recettes fiscales et non fiscales (2005-2011) (en milliard D'Ariary)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes fiscales	1020,02	1260,82	1573,14	2087,2	1782,04	1980,85	2219,42
Recettes non fiscales	82,78	62,25	34,64	49,68	80,15	268,33	36,3
total	1102,8	1323,07	1607,78	2136,88	1862,19	2249,18	2255,72

Source : DGI/DCO/SSID le 02/04/2013

D'après tableau, la recette fiscale n'a cessé d'augmenter chaque année. Elle tient une place importante dans la caisse de l'Etat car elle constitue la majorité de la somme encaissée par l'Etat. De ce fait, bien manipuler la politique fiscale est indispensable pour le développement de notre pays.

L'augmentation du niveau de la recette fiscale est expliquée par l'efficacité des réformes fiscales engagées par le gouvernement. Les réformes semblent donc avoir porté leur fruit en matière d'augmentation de la recette fiscale.

Or la recette fiscale est composée de deux éléments qui sont les recettes fiscales intérieures et les recettes douanières. Il est important de savoir la contribution de ces deux types de sources de recette de l'Etat pour mieux comprendre l'efficacité de la politique du gouvernement dans le domaine de la fiscalité.

Tableau 5 : Recettes fiscales (2005-2011) (en milliard d'Ariary)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes DGI	529	631,94	798,68	1079,89	1028,61	1151,11	1222,3
recettes DGD	491,02	628,88	774,46	1007,31	753,43	829,74	997,12

Source : DGI/DCO/SSID le 02/04/2013

La recette fiscale intérieure dépasse la recette douanière. Ce qui ne veut pas dire que le pays peut se passer des recettes au niveau de la fiscalité de porte ; mais dans le cadre de la libéralisation du commerce et des intégrations régionales, ce domaine est influencé par d'autres paramètres.

Quels types d'impôt participent massivement à l'alimentation de la caisse de l'Etat ? Afin de connaître la réponse, il est nécessaire de voir la structure de la recette fiscale au niveau de la DGI.

Tableau 6 : Structure de la recette fiscale de la DGI

	2008	2009	2010	2011
Impôt sur le revenu des particuliers	22,4%	18,6%	21,0%	24,4%
Impôts sur les bénéfices des entreprises	27%	26,1%	21,5%	18,8%

Taxes intérieures sur la consommation	45%	53,4%	55,9%	54,8%
Autres impôts et taxe	5,7%	1,9%	1,5%	2,1%

Source : bulletin fiscal annuel

Les taxes intérieures sur la consommation (TVA, DA, taxes sur les contrats d'assurances) sont celles qui alimentent le plus la caisse de l'Etat. Cela s'explique par le fait que ces taxes touchent la totalité des consommateurs indifféremment qu'ils soient dans le secteur formel ou non, et souvent à leur insu. De plus, en 2008, l'augmentation du taux de la TVA de 18% à 20% est une des réformes fiscales engagées à Madagascar. Actuellement, on constate son efficacité du point de vue financière pour l'Etat.

Les impôts sur les bénéfices des entreprises (IR, IS) occupent également une place importante dans la caisse de l'Etat. Mais pour les années 2010 et 2011, ils ont connu une baisse à cause de la crise politique qui persiste dans le pays. Par contre, les impôts sur les revenus des particuliers (IRSA, IRCM) augmentent. L'augmentation de ce dernier peut être expliquée par l'augmentation du salaire, qui est un bon signe pour le développement. Et enfin, ce sont les autres impôts et taxes (DE, droit de timbre) qui occupent une place minime dans l'alimentation de la caisse de l'Etat.

2- Evolution du taux de pression fiscale

Le taux de pression fiscale est un indicateur de la performance de l'efficacité de la politique fiscale mise en œuvre dans le pays. À Madagascar, ce taux est jugé comme faible par rapport aux autres pays en voie de développement. Cependant, dans ce domaine, Madagascar a fait des efforts car ce taux ne cesse d'augmenter. Il permet d'indiquer l'importance de la fiscalité par rapport au PIB. De ce fait, un faible taux de pression fiscale signifie une faible recette fiscale. Alors, la recette fiscale à Madagascar est en pleine croissance car le taux de pression fiscale évolue toujours dans le sens voulu qui est son augmentation. La diminution de ce taux en 2009 est expliquée par la crise politique que nous allons voir ultérieurement surtout ses impacts sur la fiscalité. Le tableau suivant montre l'évolution du taux de pression fiscale à Madagascar. Ce taux de pression fiscale indique la performance de la politique fiscale.

Tableau 4 : Evolution du taux de pression fiscale

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
TPF	10,10	10,59	11,37	12,94	10,59	10,87	11

Source: DGI/DCO/SSID le 02/04/2013

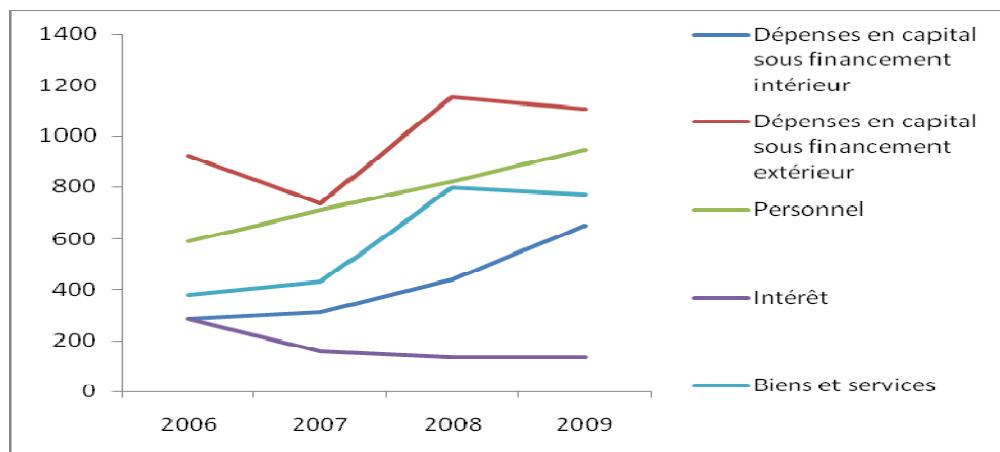
L’augmentation du TPF signifie que la recette fiscale de l’Etat s’améliore. Cette évolution est due aux réformes fiscales et signifie l’efficacité de la politique fiscale.

3- Evolution des dépenses publiques

La réalisation de la plupart des actions de l’Etat afin de relancer le développement du pays se fait par les dépenses publiques. Nous allons donc examiner l’évolution des dépenses de l’Etat afin de donner une appréciation du développement.

Dans le contexte de la mondialisation auquel aucun pays ne peut échapper, les dépenses publiques augmentent de plus en plus. Le schéma ci après permet de montrer cette augmentation.

Figure 8 : Evolution des dépenses publiques par grandes rubriques (en milliers d’Ariary)



Source: IMF-MFB/SG/DGB

Alors, selon ce graphique, presque tous les types de dépenses de l’Etat augmentent. Les dépenses de fonctionnements en matière de salaire pour les fonctionnaires augmentent toujours. Cet accroissement des dépenses du budget de fonctionnement en matière de salaire des fonctionnaires est expliqué par l’augmentation de 10% du salaire presque chaque année.

Ce graphe montre également que les dépenses en capital augmentent, mais une part importante est financée par des financements extérieurs. Cette situation prouve la dépendance de l'Etat vis-à-vis de ces financements.

La crise politique de 2009 a considérablement réduit cette dépendance, car les aides et les financements extérieurs ont fortement reculé. Depuis la crise, les dépenses sont en majorité financées par les ressources propres de l'Etat à savoir les recettes fiscales et les recettes non fiscales. De plus, la pratique de la politique d'austérité depuis la crise a fortement réduite les dépenses publiques. Comme son nom l'indique, ce type de politique économique a pour effet de freiner l'activité économique mais aussi et surtout de réduire la progression du pouvoir d'achat notamment des bénéficiaires des prestations sociales, qui ne sont généralement pas les plus riches.

Section 2 : Situations économiques

La fiscalité n'est pas seulement utile pour fournir les ressources financières à l'Etat, mais constitue également un instrument d'intervention du pouvoir public dans le domaine économique. La fiscalité a donc forcément des impacts sur l'économie.

Comme l'impôt est une somme payée par les contribuables. Par conséquent, il a des effets sur les activités des entreprises et des particuliers. Or, la politique de l'Etat est de ne pas alourdir les effets de la fiscalité sur les activités économiques productives. Le moyen pour réaliser cet objectif est la politique fiscale elle-même, car en théorie, la fiscalité est un moyen de stimuler ou de freiner une activité.

1- La fiscalité et les investissements privés

D'après la partie théorique, la manipulation de la fiscalité ou du taux d'imposition conduit à la diminution ou à la hausse du niveau de l'investissement. Pour Madagascar, une des politiques fiscales appliquées est la diminution du taux d'imposition pour chaque type d'impôt. Et ce, dans le but de stimuler les investissements. Le tableau ci-dessous montre cette diminution du taux de chaque impôt.

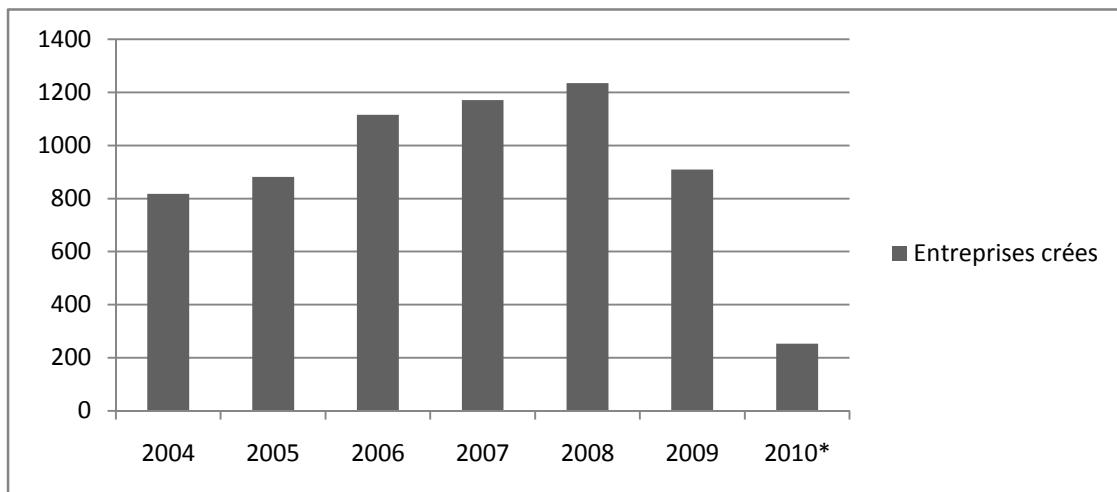
Tableau 5 : Taux de chaque impôt dans l'impôt sur les revenus et assimilés

	2009	2010	2011	2012
IR	24%	23%	22%	21%

IS	5%	5%	5%	5%
IRSA	Tranche < Ariary 250000 taux 0% Tranche > Ariary 250000 taux 24%	tranche< Ariary 250000 taux 0% tranche> Ariary 250000 taux 23%	Tranche <Ariary 250000 taux 0% tranche> Ariary 250000 taux 22%	tranche< Ariary 250000 taux 0% ranche> Ariary 250000 taux 21%
IPVI	24%	23%	22%	21%
IRCM	24%	23%	22%	21%

La diminution de chaque taux a des effets bénéfiques sur le plan économique. Par exemple, la réduction du taux d'IR a des externalités positives. Elle permet d'accroître le niveau de la production et de l'investissement parce qu'il y a diminution du coût de production. D'où, il y a création d'entreprise dont l'évolution est montrée par la figure ci après

Figure 9 : Evolution de la création d'entreprise à Madagascar (2004 à 2010)



Source: MEI/DGDI/DADII/ journées de la statistique

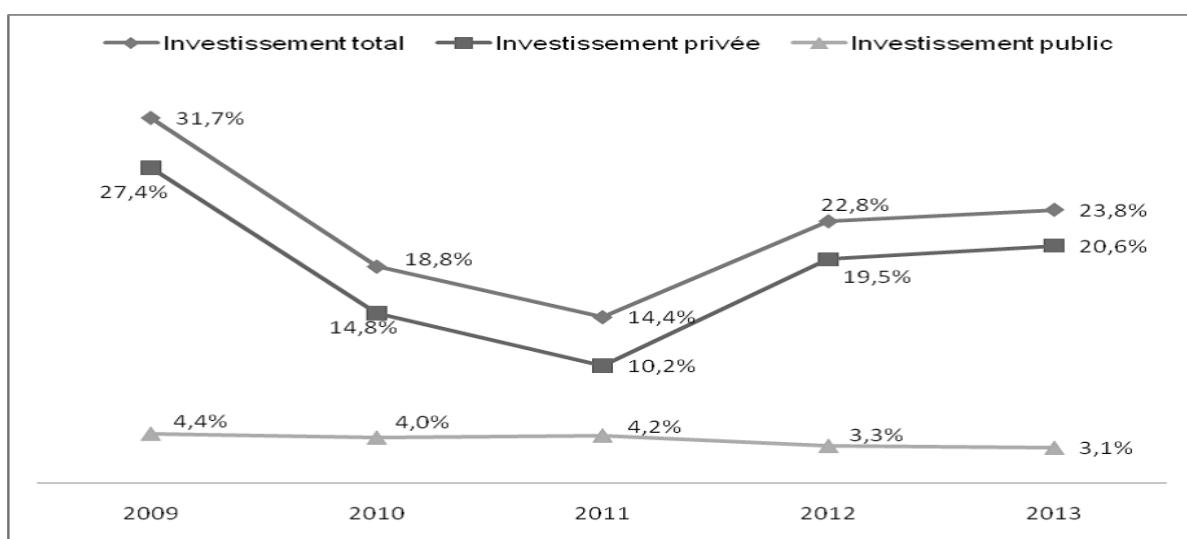
* données première trimestres

La diminution du coût de production engendre la diminution du prix qui par la suite entraîne l'augmentation de la demande qui est citée également comme facteur de la croissance économique. La diminution du taux d'IR incite également les entrepreneurs à créer des entreprises ou à développer les activités de l'entreprise. De ce fait, il y création d'emplois,

d'où la diminution du chômage. La politique fiscale est donc favorable sur le plan social et économique.

En général, à Madagascar la fiscalité contribue à l'augmentation de l'investissement privé. L'investissement privé a évolué dans le sens voulu. Et ce, grâce à la politique fiscale. Cette augmentation du niveau d'investissement stimule la croissance économique. Le graphique suivant permet de montrer cette augmentation de l'investissement privé à Madagascar.

Figure 10 : Tendance des investissements sur la période 2009-2013

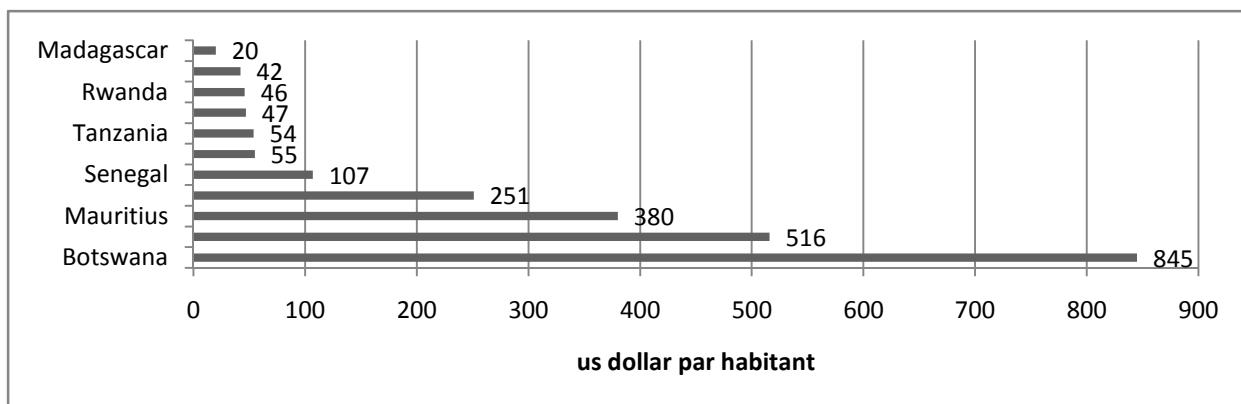


Source : *MFB/SG/DGB/DPCB*

2- Les investissements nationaux

Les dépenses publiques, à travers les investissements, devront soutenir le développement du pays. L'investissement public est un investissement qui est favorable à la relance du développement. Or, pour notre cas, ce type de dépenses qui est considéré comme productif du point de vue social et économique a connu une baisse comme le montre le graphique ci-dessus. Pour Madagascar, ce type d'investissement est parmi le plus faible au monde comme le montre la figure ci après. La diminution du niveau de l'investissement public aggrave la difficulté d'atteindre le développement.

Figure 11 : L’investissement public à Madagascar est parmi le plus faible au monde, 2007-10



Source : FMI et Banque mondiale

3- Les impacts de la politique fiscale sur le commerce extérieur

Les taxes et les droits de douane qui frappent les produits importés ont pour but de protéger les produits locaux. Une politique fiscale qui prône une hausse des droits et taxes à l’importation favorisera la consommation des produits domestiques. Or, dans le cadre de la mondialisation, la libéralisation du commerce incite à la suppression ou la diminution des droits et taxes sur les produits importés. Par conséquent, la recette fiscale destinée à l’Etat diminue à cause de la diminution de la recette douanière. De ce fait, il faut compenser ce manque par une augmentation de la recette fiscale intérieure.

Concernant l’exportation, à Madagascar, les produits exportés sont frappés par un droit et une taxe à taux zéro. Et ce, dans le but d’inciter les exportateurs à produire plus et à exporter davantage afin de faire rentrer plus de devises.

4- Objectif de redistribution

Selon l’article 36 de la constitution Malgache, « la participation de chaque citoyens aux dépenses publiques doit être progressive et calculée en fonction de sa capacité contributive »⁵. L’application de cette progressivité de l’impôt est dans le but d’appliquer le principe d’équité verticale. Alors l’effort fournit par chaque contribuable pour financer les dépenses publiques n’est pas proportionnel. Les individus qui gagnent plus doivent payer plus. Cette politique répond aux objectifs de redistribution.

⁵ Constitution de la république de Madagascar

Section 3 : Les limites de l'efficacité du système fiscal malgache

Nous avons vu précédemment que la politique fiscale à Madagascar a conduit à une augmentation des recettes, et a entraîné également une hausse du taux d'investissement. Pourquoi alors le pays est encore endetté et où on constate toujours la crise des finances publiques. Répondre à cette question revient à relever les obstacles à l'augmentation des recettes fiscales.

Lorsque les pays en voie de développement cherchent à accroître leurs recettes fiscales, ils sont souvent confrontés à différentes contraintes que nous allons examiner successivement.

1- La prolifération du secteur informel

L'existence du secteur informel est une caractéristique de tous les pays en voie de développement. Nombreuses sont les définitions qu'on peut donner à la notion de « secteur informel ». Elle est caractérisée par sa relation minime avec l'Etat ou plus précisément avec l'administration fiscale.

À Madagascar, la crise politique favorise l'augmentation de la taille du secteur informel. Au cours de la crise politique dans notre pays, des entreprises ont été ravagées et d'autres ont fermées leur porte afin d'éviter la perte. De ce fait, le nombre de chômeurs augmente. Or chaque individu doit nourrir sa famille. Avec l'insuffisance des emplois, presque tous les chômeurs sont obligés de travailler dans le secteur informel. « La contribution du secteur informel au PIB à tendance à croître avec la crise et l'atonie de la demande de travail formel »⁶.

Or l'augmentation de la taille du secteur informel est néfaste pour la caisse de l'Etat. Les pouvoirs publics doivent toujours satisfaire les besoins de la population, et doivent également chercher tous les moyens pour assurer le développement du pays. L'existence du secteur informel cause une perte de recettes fiscales non négligeable pour l'Etat. En conséquence, l'Etat n'arrive pas à mener ses actions face à la demande de la population.

En résumé, l'existence du secteur informel nuit au développement du pays.

2- Crises politiques

Les crises politiques sont une source de diminution des recettes fiscales à Madagascar. Nombreuses explications peuvent justifier cette affirmation.

⁶ Fiscaliser le secteur informel- projet Madio, 1997

a- La crise politique et l'investissement privé

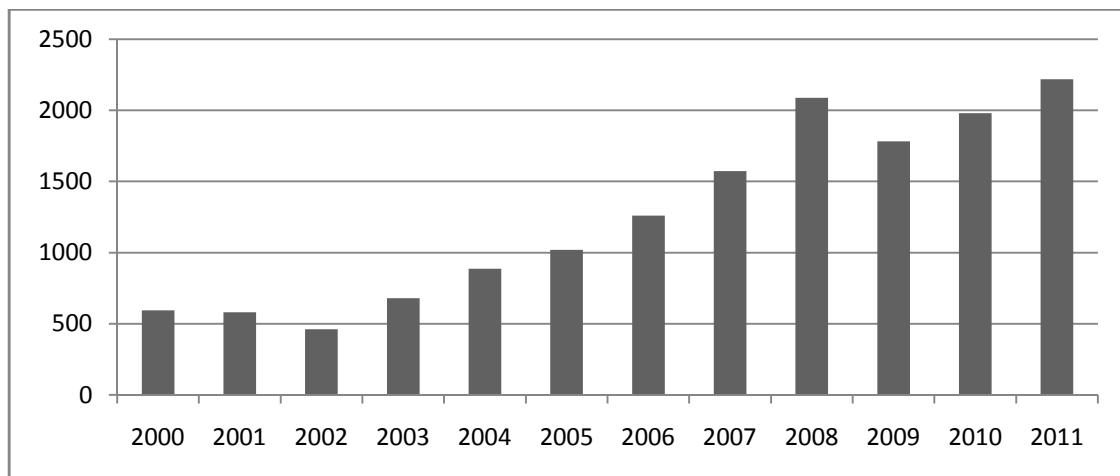
L'investissement tient une place importante pour le développement du pays. Mais la crise politique pour le cas de Madagascar est une source de régression de ce moteur de développement, car elle affecte et fait fuir les investisseurs.

Les investisseurs cherchent un environnement stable, incitatif et sain. Or, un pays en crise ne leur donne pas ces conditions. Pour le cas de Madagascar, après que la crise politique ait éclaté, l'insécurité a régné. Des usines, des magasins, des entreprises ont été pillés. Ces événements n'ont fait que décourager les investisseurs.

Sur le plan social, beaucoup d'emplois ont été perdus. Cette situation aggrave également l'insécurité et favorise la prolifération du secteur informel.

Sur la situation financière de l'Etat, il y a baisse des recettes fiscales, car les entreprises qui ferment leur porte, ou qui ont cessé leur activité sont des entreprises formelles. En d'autres termes, ces entreprises contribuaient à l'alimentation de la caisse de l'Etat. Par conséquent, des projets de l'Etat n'ont pu être accomplis à cause de l'insuffisance des moyens financiers. Cette situation n'entraîne pas le développement du pays. Le graphique ci-après montre cette baisse des recettes fiscales engendrée par la crise politique de 2002 et de 2009

Figure 12 : Recettes fiscales, 2000-2011 (en milliards d'Ariary)



Source : DGI/DCO/SSID le 02/04/2013

On remarque que les recettes fiscales ne cessent d'augmenter, mais en cas de crise, on constate une baisse des recettes fiscales.

b- La crise politique et l'investissement public

La crise politique engendre également des dégâts sur les infrastructures de l'Etat. Et d'une manière générale, en cas de crise, l'Etat n'est pas en mesure de faire des

investissements publics tels que la construction de routes, la reconstruction des infrastructures ravagées pendant les événements engendrés par la crise. Il ne se concentre pas dans le domaine de la relance du développement du pays, mais dans la recherche de solutions pour sortir de la crise. Par conséquent, il n'y a pas de création d'emplois.

c- La crise politique et les finances publiques

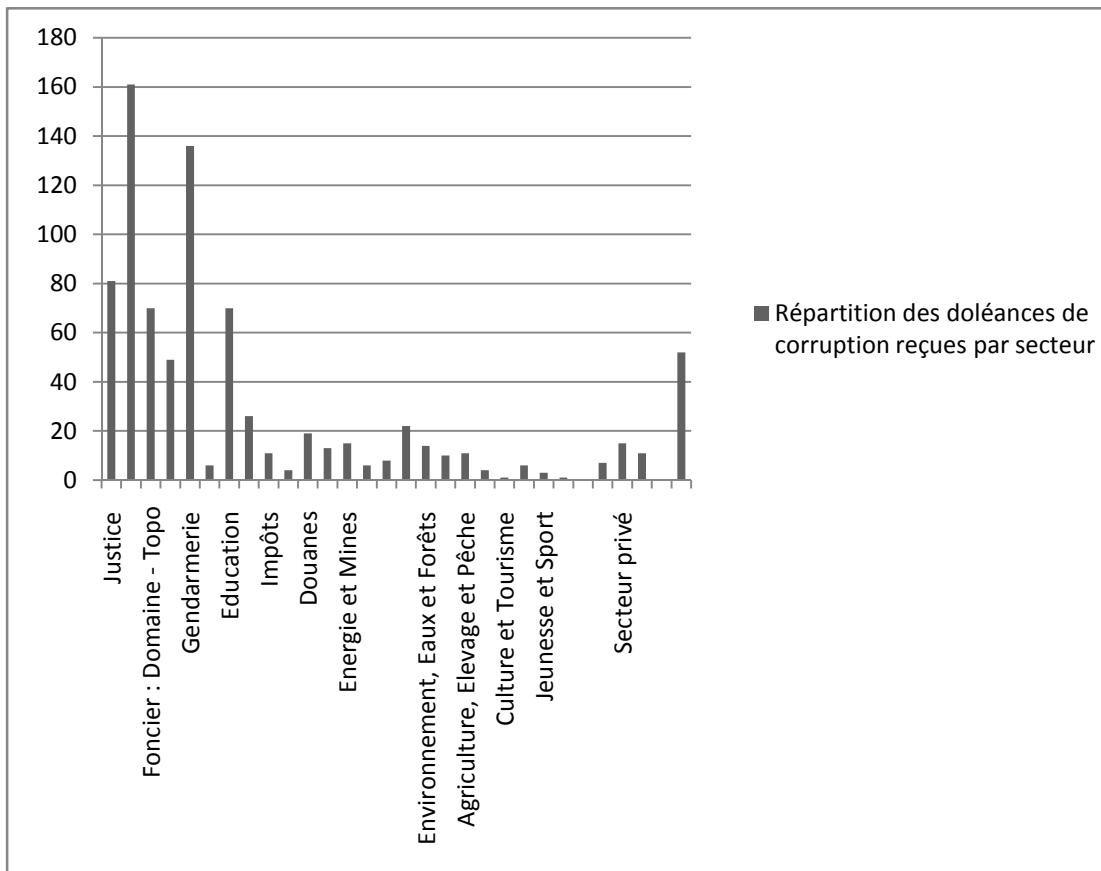
En plus de la baisse de la rentrée des recettes fiscales, les dépenses de l'Etat va également augmenter. Cette situation s'explique par le fait que, la période de crise est une période de revendication pour la population, les différents syndicats, les fonctionnaires, etc.

3- Limites de la capacité de l'administration

Les pertes fiscales sont souvent causées par l'inadéquation de la fonction de l'administration fiscale. Par exemple, faute de moyens financiers où matériels, l'administration ne peut recouvrer efficacement les recettes fiscales.

Par ailleurs, la corruption est un fléau qui empêche le développement. Dans le domaine de la fiscalité, elle entrave le principe de légalité de l'impôt. La corruption est un phénomène dissimulé et donc non observable. De ce fait, il est difficile d'avoir des données exactes sur le nombre total des corruptions. Mais le graphique ci après prouve que la corruption dans le domaine fiscal et douanier n'est pas inexistante.

Figure 13 : Répartition des doléances de corruption reçue par secteur



Source : BIANCO/ **journée mondiale de la statistique 2010 / INSTAT**

D'après ce graphique, la corruption existe dans tous les secteurs, que ce soit à l'échelon le plus bas ou plus haut niveau de la hiérarchie. La corruption retarde la croissance, et réduit le développement.

4- Les contraintes internationales

La mondialisation économique influence l'efficacité de la politique fiscale nationale. Par exemple, certains pays cherchent à encourager les investissements directs étrangers à travers des incitations et des dérogations fiscales excessives. Pour notre cas, les recettes fiscales tiennent une place importante dans le budget de l'Etat. De ce fait, l'Etat Malgache ne peut pas se permettre d'accorder autant de mesures incitatives. Alors, cette situation défavorise l'investissement.

Chapitre III : Suggestions d'amélioration

Les recettes fiscales sont donc très importantes pour le développement de Madagascar, mais il faut être prudent dans la manipulation de la politique fiscale, car prélever des impôts n'est pas toujours favorable pour la caisse de l'Etat et pour le développement d'un pays

Section 1 : Elargissement de l'assiette fiscal

Malgré l'augmentation des recettes, l'érosion de l'assiette fiscale avec un niveau élevé des dépenses publiques et des emprunts publics laissent une faible disposition de recettes propres. La solution habituellement prononcée est l'augmentation de recettes fiscales. D'après la première partie sur l'analyse théorique, l'augmentation du taux d'imposition n'est pas toujours synonyme d'augmentation des recettes fiscales. Et pour le cas de Madagascar, la diminution du taux d'imposition afin d'attirer les investisseurs ne suffit pas à capter les ressources nécessaires pour financer les charges publiques du pays. De ce fait, il est donc indispensable d'appliquer d'autres moyens qui ne freinent pas la croissance économique et le développement.

1- Formalisation des informels

Nous pouvons dire qu'une plus grande participation des entreprises informelles aux recettes fiscales permettrait d'accroître la recette fiscale de l'Etat. Puisque l'impôt constitue une majeure partie des sources de financement des dépenses publiques, il est important de faire une mobilisation des ressources pour atteindre les objectifs fixés par l'Etat.

2- Fiscalisation du monde rural

La majorité de la population malgache sont des agriculteurs et vivent dans le milieu rural. Une masse non négligeable de ces gens qui vivent en milieu rural ne paient pas d'impôt. Ils fonctionnent en dehors du système fiscal. Or, multiples sont les impôts que le gouvernement peut percevoir du monde rural tels que les impôts synthétiques, les impôts fonciers, droit d'enregistrement, etc., il faut aussi reconnaître que ces gens reçoivent très peu de service public. Alors, pour pouvoir élargir l'assiette fiscale, il faut motiver ces contribuables potentiels en leurs démontrant la liaison entre leurs contributions éventuelles et ce qu'ils reçoivent en contrepartie sous forme de service publics. Bref, la fiscalisation du monde rural peut augmenter la recette fiscale.

3- Taxer davantage les biens dont l'élasticité-prix est faible

Madagascar possède des biens qui peuvent être taxés à un taux élevé. Ce sont des biens auxquels on renonce difficilement. Il s'agit des produits alcooliques, du tabac, des cigarettes, etc. L'élasticité-prix de la demande concernant ces types de biens est faible. Autrement dit, les consommateurs sont peu sensibles à l'augmentation du prix de ces biens. Alors pour pouvoir augmenter la recette fiscale, il faut taxer davantage ces biens.

Section 2 : Créer un environnement favorable à l'investissement et lancer d'autres secteurs qui favorisent le développement.

D'après ce que nous avons vu, la politique fiscale à Madagascar incite l'investissement, surtout l'investissement privé. Mais Madagascar est encore qualifié de pays pauvre malgré les réformes fiscales et l'augmentation des recettes. Il est aussi qualifié de pays à faible taux d'industrialisation. Comme nous savons, l'investissement est un élément déterminant de la croissance économique, il faut alors continuer les efforts en matière d'incitation de l'investissement. Cela est favorable non seulement pour la croissance de la production mais favorise également l'augmentation de la recette fiscale. Il est donc nécessaire de donner un climat favorable à l'investissement privé à Madagascar. Par exemple il faut des infrastructures qui favorisent la circulation des produits, il faut construire des routes. Ce dernier est favorable non seulement à l'incitation des investissements, mais favorise également le secteur du tourisme qui est un secteur très important pour notre pays.

De plus, pour assurer le développement et faire face à l'arrêt des financements extérieurs, il faut relancer tous les secteurs jugés porteurs de développement y compris le tourisme qui évolue de plus en plus dans notre pays. C'est un secteur qui permet la création d'emploi.

Tableau 6 : Evolution des emplois directs générés par le secteur tourisme

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Hôtel et ou restaurant.	14 010	14 031	14 809	15 906	16 877	17 805	19 395	20 623	21 998

Source : Ministère du Tourisme et de l'Artisanat

Tableau 7 : Evolution des arrivées des visiteurs non résidents aux frontières

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Visiteurs	160 071	170 208	61 674	139 230	228 784	277 052	311 730	344 348	375 010	162 687

Source : Ministère du Tourisme et de l'Artisanat

En regardant le tableau 7, on peut dire que le nombre des visiteurs de notre pays augmente chaque année. Et le secteur tourisme permet la diminution du taux de chômage (cf. tableau 6), car il soutient la création d'emploi à Madagascar surtout dans le domaine hôtellerie et restaurant. Par conséquent, ce secteur permet le développement de notre pays. Par contre, en cas de crise, le nombre des visiteurs de notre pays diminue. Ce qui veut dire que la crise est un fléau qui condamne le développement de notre pays.

L'idée est donc de favoriser l'accroissement de la production même en engagent des dépenses publiques, en vue de collecter plus d'impôts induits par cet accroissement.

Section 3 : Assurer la bonne gouvernance

Quel que soit le niveau de développement du pays, quel que soit le régime en place, quel que soit l'époque, l'instauration de la bonne gouvernance est une condition sine qua non de tout progrès.

Dans le domaine de l'impôt, elle assure l'augmentation de la recette fiscale dans le sens où elle permet de diminuer ou d'éliminer la corruption. L'application de la bonne gouvernance doit assurer l'exercice de contrôle et de surveillance dans tous les domaines.

À Madagascar, dans le cadre du MAP, la bonne gouvernance est une nécessité nationale visant à rechercher l'efficacité qui est la gestion efficace de l'Etat. La gouvernance responsable constitue l'engagement numéro 1 de Madagascar action plan. Les objectifs à atteindre sont :

- Fournir un niveau de sécurité suffisant pour assurer la sûreté des personnes et des biens
- Renforcer l'Etat de droit⁷

⁷ Selon « VOY ASA », tome 1, « l'Etat de droit concerne le respect des lois et règlements communs à tous les membres de la société. Cette communauté de droit permet d'harmoniser les relations et cette relation permet la réalisation optimale de toutes les actions ».

- Réduire la corruption
- Etablir un processus budgétaire efficace et efficient pour l'Etat
- Renforcer les prestations des services publiques

Il faut continuer à accomplir ces objectifs, car ils permettent d'éliminer les obstacles qui empêchent l'augmentation de la recette fiscale de la part du système administratif. De plus, la réalisation de ces objectifs donne un environnement favorable à l'investissement.

Pour le cas de Madagascar, les recettes fiscales constituent la majorité des recettes de l'Etat. Ce sont des ressources financières très importantes dans le financement des dépenses publiques qui ne cessent d'augmenter.

Conscients de l'importance de la recette fiscale, les gouvernements successifs à Madagascar ont engagés plusieurs reformes dans le domaine de la fiscalité afin d'augmenter les recettes fiscales et de réduire la pauvreté à travers la réalisation des dépenses publiques. Grâce aux reformes fiscales engagées, les recettes de l'Etat ont augmenté, l'investissement privé a également augmenté durant certaine période. La politique fiscale est donc indispensable pour la réalisation de l'objectif fondamental qui est le développement.

Mais comme dans tous les pays en voie de développement, des obstacles existent toujours, et limitent l'efficacité du système fiscal. Il faut donc renforcer les reformes afin d'éliminer les barrières.

Conclusion

Pour n'importe quel pays, la fiscalité peut être un moyen efficace pour la réduction de la pauvreté. Elle figure parmi les instruments de l'intervention de l'Etat. C'est à travers les dépenses de l'Etat qui sont financées par les recettes fiscales que l'Etat améliore les conditions de vie de la population. Cette importance de la fiscalité pousse le gouvernement malgache à engagé des reformes fiscales dans le but d'orienter le pays vers le chemin du développement.

La politique économique du gouvernement malgache est de réduire la pauvreté, c'est-à-dire, d'améliorer le niveau de vie de la population. Mais la réalisation de cet objectif se base sur la recherche de développement économique, qui nécessite à son tour la croissance économique, et le développement humain,...

Pour ce faire, des mesures incitatives telles que la réduction fiscale, des déductions fiscales, la détaxation ont été prises par le Gouvernement en vue de stimuler l'activité économique et de réduire les inégalités sociales. Certaines conditions sont également nécessaires au développement d'un pays à savoir la stabilité politique, la transparence pour lutter contre la corruption, l'Etat de droit, la bonne gouvernance et la mise en place de divers systèmes d'incitations comme les allégements fiscaux dans le but d'attirer les investisseurs.

Enfin, pour assurer le développement économique du pays, l'Etat doit également accroître le niveau des dépenses d'investissement.

Bibliographie

Ouvrage :

- Gilbert ORSONI - « *Finances publiques* », édition Publisud, 1989, p.342
- Henri TISSO - « *Les impôts* », éditions Grammont S.A, Lausanne, 1976, p. 106
- H. NONORGUES, J.LABORDE - « *La fiscalité et le développement des pays du tiers monde* », publié par le secrétariat d'Etat aux affaires étrangères- 1970
- Jean-Luc ALBERT, Jean-Luc PIERRE, Daniel RICHER - « *Dictionnaire de droit fiscal et douanier* ». Ellipses édition Marketing S.A., 2007
- PHILLIPE DARREAU - « *Croissance et politique économique* » -éd. De Boeck, 2003
- P.M. Gaudemet / J. Moliner - « *Finances publiques* » (fiscalité/tome 2, 5^{ème} édition), édition Montchrestien, paris, 1992, p.460

Textes et articles :

- Bulletin fiscal annuel 2011, Madagascar, MFB/DGI
- Code général des impôts suivant la loi de finance de 2011
- « *Etat de réalisation des engagements du dialogue présidentiel 2007* », PRM, SGMAP, Octobre 2008
- « *Les facteurs culturels du climat d'investissement à Madagascar* », cahier de recherches en analyses économiques, n°8/2006
- « *Repenser le développement. En finir avec la pauvreté* », éd. UNESCO, 1999
- « *Vers une fonction publique bien gouvernancée, productive, et efficiente* » - VOY ASA, tome 1

Sites internet :

- www.impot.mg
- www.instat.mg

TABLE DES MATIÈRES

<i>Remerciements</i>	2
<i>Liste des tableaux</i>	3
<i>Liste des graphiques</i>	4
<i>Liste des abréviations</i>	5
<i>Introduction</i>	9
Partie I : Analyse théorique de la fiscalité et du développement.....	11
Chapitre I : Aperçus sur les concepts clés : croissance économique, développement et fiscalité.....	12
Section 1 : Qu'est ce qu'on entend par développement?	12
Section 2 : Analyse théorique de la fiscalité	15
1- Généralités sur la fiscalité.....	15
a- Définitions, principes, et objectifs	15
b- Les sources de la fiscalité.....	17
2- Généralités sur l'impôt.....	18
a- Définition de l'impôt et ses caractéristiques	18
b- Les classifications des impôts.....	20
Chapitre II : Financement des dépenses publiques face au développement.....	21
Section 1 : Pourquoi payons nous d'impôts ?.....	21
Section 2 : Les rôles des dépenses publiques sur le développement	23
1- Les dépenses publiques favorisent elles le développement ?	24
a- Les dépenses de fonctionnement	24
b- Les dépenses d'investissement	24
c- Les dépenses de transfert	25
Transferts sociaux :	25
Transferts économiques :.....	25

Transferts éducatifs :	25
2- Evolution des dépenses publiques face au développement	26
Section 3 : Les impacts de l'augmentation des dépenses publiques sur les finances publiques	28
Chapitre III : Les impacts de la fiscalité sur le développement	28
Section 1 : La fiscalité et la vie sociale	29
1- Correction des externalités négatives	29
2- Fonction de Régulation sociale	29
Section 2 : Impacts économiques	30
1- Les incidences de la taxe sur le prix et ses conséquences	30
2- La fiscalité et la consommation.....	35
3- La fiscalité et l'investissement	35
Section 3 : Impacts sur les finances publiques.....	36
Partie II : La fiscalité et le développement à Madagascar	39
Chapitre I : L'évolution de la structure fiscale à Madagascar	40
Section 1 : Reformes fiscales	40
1- les tendances des reformes fiscales	40
a- Reformes fiscales d'ordre technique	40
b- Reformes administratives.....	41
2- Les raisons des reformes fiscales	41
a- Réduction de la pauvreté.....	41
b- Augmentation des recettes fiscales	41
c- Amélioration du mode de recouvrement des impôts.....	42
Section 2 : Caractéristiques du système fiscal malgache	42
Section 3 : Structures fiscales en 2012.....	42
1- Les impôts intérieurs	43
I- Impôts sur les revenus et assimilés	43
a- <i>Impôt sur les revenus</i>	43
b- <i>Impôt synthétique</i>	43
c- <i>Impôt sur les revenus salariaux et assimilés</i>	43

d- <i>Impôt sur les revenus des capitaux mobiliers</i>	44
e- <i>Impôt sur les plus values immobilières</i>	45
II- Droits d'enregistrement des actes et mutations.....	45
III- Impôts indirects	45
a- Taxe sur la valeur ajoutée	45
b- Droit d'accise	46
IV- Les impôts locaux	46
a- Les impôts fonciers	46
b- L'impôt de licence sur les alcools et les produits alcooliques	47
c- Les taxes annuelles sur les appareils automatiques	47
2- Les impôts sur le commerce extérieur	47
Chapitre II : Situations économiques et sociales de Madagascar après les réformes....	48
Section 1 : Situations financières	48
1- Evolution des recettes fiscales	48
2- Evolution du taux de pression fiscale	50
3- Evolution des dépenses publiques	51
Section 2 : Situations économiques	52
1- La fiscalité et les investissements privés.....	52
2- Les investissements nationaux	54
3- Les impacts de la politique fiscale sur le commerce extérieur	55
4- Objectif de redistribution.....	55
Section 3 : Les limites de l'efficacité du système fiscal malgache	56
1- La prolifération du secteur informel	56
2- Crises politiques	56
a- La crise politique et l'investissement privé.....	57
b- La crise politique et l'investissement public	57
c- La crise politique et les finances publiques.....	58
3- Limites de la capacité de l'administration.....	58
4- Les contraintes internationales	59
Chapitre III : Suggestions d'amélioration	60
Section 1 : Elargissement de l'assiette fiscal	60

1- Formalisation des informels.....	60
2- Fiscalisation du monde rural.....	60
3- Taxer davantage les biens dont l'élasticité-prix est faible	61
Section 2 : Créer un environnement favorable à l'investissement et lancer d'autres secteurs qui favorisent le développement.....	61
Section 3 : Assurer la bonne gouvernance.....	62
<i>Conclusion</i>	65
<i>Bibliographie</i>	66

Nom : RASOANANTENAINA

Prénoms : Rindra Niriana

Titre : « FISCALITE ET DEVELOPPEMENT »

Tableaux : 7

Graphiques : 13

Pagination : 69

Résumé

La fiscalité est un outil qui permet à l'Etat d'obtenir des ressources dont il a besoin pour produire les biens et services exigés par la majorité de la population. Elle figure parmi les éléments moteurs du développement. Toutefois, la mise en place d'un système fiscal efficace n'est pas une mince affaire. Un système idéal devrait permettre à l'Etat de réduire les inégalités sociales, d'obtenir beaucoup de recette, sans décourager les activités économiques. De ce fait, la politique fiscale Malgache s'est orientée vers l'amélioration du climat des affaires. Pour ce faire, des réformes fiscales ont été réalisées par l'Etat pour attirer en grand nombre les investissements étrangers, de promouvoir l'épanouissement des entreprises locales, et d'améliorer l'entrée fiscale au niveau de l'administration. Malgré les apports positifs de la politique fiscale à Madagascar, le taux de pression fiscale reste faible. L'analyse nous a fait constater qu'il y a des contraintes liées au système fiscal malgache dont la prolifération du secteur informel, la corruption, la crise politique, etc. Ainsi, afin d'augmenter la recette fiscale, il faut adopter des solutions favorables pour le pays, à savoir la formalisation des activités informelles, la fiscalisation du monde rural, etc.

Mots clés : fiscalité, impôt, développement, croissance économique, investissement,

Encadreur : M. RAMANAMPANOHARANA Andry

Adresse de l'Auteur : lot II A 10 Amboditsiry